



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 22

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_010	Adoption du Compte de Gestion 2023 du Budget Ville
<u>Classification</u> : 7/ Finances Locales	
7.1. Décisions Budgétaires	

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2121-31 code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'arrêt du Conseil d'État – 3 novembre 1989 – Gérard Ecorcheville – n° 65013, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif : « *Considérant qu'il résulte de l'ensemble des dispositions sus-reproduites qu'un conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal...* »,

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

CONSIDERANT que le Compte de Gestion 2023 du budget général doit être présenté aux membres du Conseil Municipal, puis approuvé.

*

Le Compte de Gestion 2023 du budget général établi par Monsieur le Trésorier municipal est présenté aux membres du Conseil Municipal. Il doit être voté avant le Compte Administratif de l'Ordonnateur.

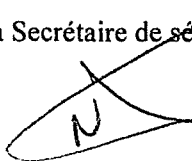
VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023 du budget général présenté en annexe, établi par Monsieur le Trésorier municipal.

Après en avoir délibéré, 22 voix favorables, 6 refus de vote, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2023 du budget général présenté en annexe, établi par Monsieur le Trésorier municipal.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

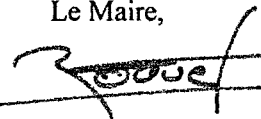
La Secrétaire de séance,



Nelly BODIN



Le Maire,



Jacky BOUVET

Résultats budgétaires de l'exercice

10000 - ST HILAIRE DU HARCOUET

Exercice 2023

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)		4 024 532,68		9 463 881,47	13 488 414,15
Titres de recette émis (b)	1 922 144,33			8 620 876,44	10 543 020,77
Réductions de titres (c)	4 536,00			137 656,47	142 192,47
Recettes nettes (d = b - c)	1 917 608,33			8 483 219,97	10 400 828,30
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)		4 024 532,68		9 463 881,47	13 488 414,15
Mandats émis (f)		3 579 216,58		7 098 143,23	10 677 359,81
Annulations de mandats (g)				282 711,42	282 711,42
Depenses nettes (h = f - g)		3 579 216,58		6 815 431,81	10 394 648,39
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent				1 667 788,16	6 179,91
(h - d) Déficit		1 661 608,25			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10000 - ST HILAIRE DU HARCOUET

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	786 305,17		-1 661 608,25		-875 303,08
Fonctionnement	1 327 117,69		1 667 788,16		2 994 905,85
TOTAL I	2 113 422,86		6 179,91		2 119 602,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
10003-ST HILAIRE DU LOT RUE DU STADE					
Investissement	-20 499,43		16 948,92		-3 550,51
Fonctionnement	-34 254,69		-16 948,92		-51 203,61
Sous-Total	-54 754,12				-54 754,12
10004-ST HILAIRE DU H LOT LA LATHREE					
Investissement	-180 832,71		83 711,80		-97 120,91
Fonctionnement	-106 317,27		-6 067,67		-112 384,94
Sous-Total	-287 149,98		77 644,13		-209 505,85
10007-ST HILAIRE DU H LOT 3 PROVINCE					
Investissement					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10000 - ST HILAIRE DU HARCOUET

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	-341 904,10		77 644,13		-264 259,97
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 771 518,76		83 824,04		1 855 342,80





République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUET

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 21

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°IDEL2024_011

Classification : 7/ Finances Locales
7.1. Décisions Budgétaires

Adoption du Compte Administratif 2023 du Budget Ville et affectation des résultats ; droit à la formation des élus

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dit : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

VU l'article L.2121-31 code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'arrêt du Conseil d'État – 3 novembre 1989 – Gérard Ecorcheville – n° 65013, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif : « *Considérant qu'il résulte de l'ensemble des dispositions sus-reproduites qu'un conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal...* »,

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2023 du budget général doit être présenté aux Conseillers Municipaux, puis approuvé,

CONSIDERANT que le droit à la formation des élus doit être débattu et un tableau récapitulatif des actions 2022 de formation est annexé au compte administratif.

*

Le Compte Administratif 2023 du budget général est présenté aux membres du Conseil Municipal et doit être approuvé.

Il est rappelé que l'article L 2121-14 du CGCT dispose que dans la séance où est débattu le Compte Administratif, l'Assemblée n'est pas présidée par le Maire mais par un autre élu, que le Conseil doit élire. Cependant, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire demande s'il y a une ou un candidat à la présidence :

- Mme Mikaëlle SEGUIN est candidate.

Pour présider la séance relative au présent Compte Administratif, le Conseil d'Administration élit :

- Mme Mikaëlle SEGUIN

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

Mme Mikaëlle SEGUIN présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2023 du budget général de la commune, qui fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (2022)	Excédent	+1 327 117,69 €
Résultat de l'exercice (2023)	Excédent	+1 667 788,16 €
Résultat de clôture (2023)	Excédent	+2 994 905,85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (2022)	Excédent	+786 305,17 €
Résultat de l'exercice (2023)	<i>Déficit</i>	<i>-1 661 608,25 €</i>
Résultat de clôture (2023)	<i>Déficit</i>	<i>-875 303,08 €</i>
Solde des restes à réaliser	Excédent	+155 766,98 €
Résultat final (2023) 1068 Affectation du résultat.	<i>Déficit</i>	<i>-719 536,10 €</i>
Total cumulé (Fonct + Invest)	Excédent	+2 275 369,75 €

Affectation du résultat :

Il est proposé d'inscrire la somme de **2 275 369,75 €** à la ligne 002 (*résultat de fonctionnement reporté*), la somme de **875 303,08 €** à la ligne 001 (*solde d'exécution de la section d'investissement reporté*) et la somme de **719 536,10 €** à l'article 1068 (Affectation du résultat).

Les membres du Conseil Municipal sont également informés que le droit à la formation des élus doit être débattu et un tableau récapitulatif des actions 2023 de formation est annexé au compte administratif 2023.

Chaque année, le montant du budget prévisionnel alloué à la formation des élus ne peut être inférieur à un plancher fixé par la loi à 2 % du montant total des indemnités de fonction maximales théoriques des membres de l'organe délibérant (articles L. 2123-14, L. 3123-12 et L. 4135-12 du CGCT). Si ce budget prévisionnel n'est pas consommé au cours de l'exercice budgétaire concerné, il est reporté sur l'exercice suivant. Ces sommes constituent, pour la collectivité, une dépense obligatoire (articles L. 2321-2, L. 3321-1 et L. 4321-1 du CGCT). Il existe donc déjà, de fait, un montant minimal aux dépenses de formation des élus locaux. La loi impose en outre une limite aux crédits effectivement consommés pour la formation des élus par chaque collectivité. Ce plafond est égal à 20 % du montant total des indemnités de fonction maximales théoriques des membres de l'organe délibérant. En fin d'année budgétaire, un tableau récapitulatif des actions de formation de ses élus financées par la collectivité doit en outre être annexé au compte administratif, et donner lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

Droit à la formation des élus 2023	Somme inscrite au budget primitif 2023	Actions de formation 2023 des élus	Coût des actions de formation 2023 des élus
BP 2023	7 800 €	0 €	0 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2023 du budget général de la Ville, comme décrit ci-dessus,
- d'approuver l'affectation des résultats comme suit : la somme de **2 275 369,75 €** à la ligne 002 (*résultat de fonctionnement reporté*), la somme de **875 303,08 €** à la ligne 001 (*solde d'exécution de la section d'investissement reporté*) et la somme de **719 536,10 €** à l'article 1068 (*Affectation du résultat*),
- d'acter que la présentation du droit à la formation des élus sur le budget 2023 a été effectuée et reprise dans le tableau ci-dessus, annexé au Compte Administratif 2023.

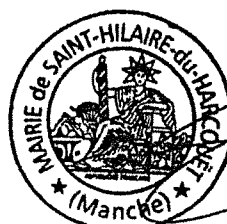
Après en avoir délibéré, 21 voix favorables, 6 refus de vote, M. le Maire, ordonnateur, s'étant absenté au moment du vote et Mme Boëda ayant délégué son pouvoir à M. le Maire, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte Administratif 2023 du budget général de la Ville, comme décrit ci-dessus,
- approuve l'affectation des résultats comme suit : la somme de **2 275 369,75 €** à la ligne 002 (*résultat de fonctionnement reporté*), la somme de **875 303,08 €** à la ligne 001 (*solde d'exécution de la section d'investissement reporté*) et la somme de **719 536,10 €** à l'article 1068 (*Affectation du résultat*),
- acte que la présentation du droit à la formation des élus sur le budget 2023 a été effectuée et reprise dans le tableau ci-dessus, annexé au Compte Administratif 2023.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,

Nelly BODIN



Le Président de la séance,

Mikaëlle SEGUIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cédex 4 – Téléphone : 02.31.70.72.72 – Télécopie : 02.31.52.42.17 – Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification, suivant les cas. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 23

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_012

Classification : 7/ Finances Locales 7.1. Fiscalité

Fixation des taux des impôts locaux 2024

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui stipulent que les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'état 1259 envoyé par le représentant de l'Etat,

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

CONSIDERANT que comme en matière budgétaire, la date limite de vote et de transmission des taux des taxes directes locales, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des contributions fiscalisées des communes aux syndicats est fixée au 15 avril de l'exercice auxquels ils se rapportent.

*

Les taux d'imposition pour l'année 2024 sont présentés au vote du Conseil Municipal.

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024.

Pour rappel, le principe de neutralité fiscale des taux avait été voté par la communauté d'agglomération « Mont Saint-Michel - Normandie », lors de son conseil d'agglomération du 23 février 2017 et approuvé par notre conseil municipal du 27 février 2017.

* Rappel, en 2021, la suppression de la Taxe d'Habitation est effective pour les Communes, concernant la résidence principale.

La commune perçoit le produit de la Taxe Foncière sur le Bâti du Département.

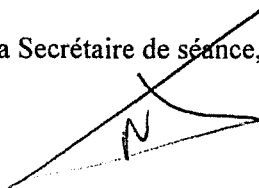
TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe d'habitation	9,47 %	9,47 %	9,47 %	9,47 %
Taxe foncière (bâti)	41,18 %	45,30 %	45,30 %	45,30 %
Taxe foncière (non bâti)	25,18 %	27,70 %	27,70 %	27,70 %

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la fixation des taux des impositions locales 2024 comme présentée dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 23 voix favorables, 6 refus de vote, le Conseil Municipal approuve la fixation des taux des impositions locales 2024 comme présentée dans le tableau ci-dessus.

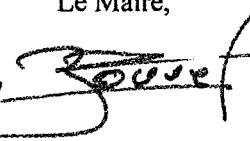
Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,



Nelly BODIN

Le Maire,

Jacky BOUVET



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 29

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget) et le **28 mars** (5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avait délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_013

Classification : 7/ Finances Locales 7.10. Divers

Fixation de la dotation fournitures scolaires 2024 de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

CONSIDERANT qu'il faut fixer pour le budget 2024, la dotation aux fournitures scolaires pour les écoles de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de laisser pour 2024, les montants 2023 des fournitures scolaires et pédagogiques de la commune.

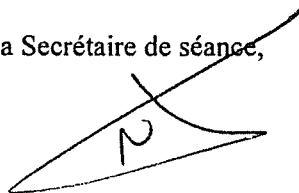
Etablissements scolaires	Fournitures scolaires par élève		Matériel pédagogique par élève		Total par élève	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Classes préélémentaires	15,00 €	15,00 €	11,00 €	11,00 €	26,00 €	26,00 €
Classes élémentaires	27,00 €	27,00 €	9,00 €	9,00 €	36,00 €	36,00 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les montants de la dotation pour fournitures scolaires et pédagogiques, comme présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 29 voix favorables, le Conseil Municipal approuve les montants de la dotation pour fournitures scolaires et pédagogiques, comme présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

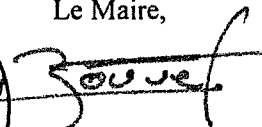
La Secrétaire de séance,



Nelly BODIN



Le Maire,



Jacky BOUVET



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 29

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_014 <u>Classification</u> : 7/ Finances Locales 7.10. Divers	Fixation du montant de l'indemnité de gardiennage 2024 des églises de la commune nouvelle de Saint- Hilaire-du-Harcouët
---	---

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

CONSIDERANT qu'il faut fixer pour le budget général 2024, l'indemnité de gardiennage 2024 des églises de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

*

Les membres du Conseil Municipal sont informés que l'indemnité de gardiennage des églises communales s'élève à **1 510,26 €** pour le Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer le montant de cette indemnité annuelle à la somme de **1 510,26 €**.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant de cette indemnité annuelle fixée à la somme de **1 510,26 €** pour 2024.

Après en avoir délibéré, 29 voix favorables, le Conseil Municipal approuve le montant de cette indemnité annuelle fixée à la somme de **1 510,26 €** pour 2024.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,

Nelly BODIN



Le Maire,

Jacky BOUVET



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 29

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avait délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_015

Classification : 7/ Finances Locales 7.10. Divers**Bilan 2023 des opérations d'immobilisations du budget Ville**

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2121-31 code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU l'article L-2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui indique qu'il appartient à l'Assemblée de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire N-1, retracé par le compte administratif,

VU l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT,

VU le nouvel article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi de nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, qui stipule que le rapport d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un vote (cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal). En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet" (CE, 9 mai 1990, commune de

Lavour et Lozar). Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport).

VU que cette disposition peut être transposée à toute délibération demandant que le Conseil Municipal prenne acte (cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal). En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet" (CE, 9 mai 1990, commune de Lavour et Lozar). Ainsi, par son vote, le Conseil Municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport).

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'arrêt du Conseil d'État – 3 novembre 1989 – Gérard Ecorcheville – n° 65013, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif : « *Considérant qu'il résulte de l'ensemble des dispositions sus-reproduites qu'un conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal...* »,

CONSIDERANT que le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2023, retracé par son compte administratif auquel ce bilan est annexé, doit être présenté aux Conseillers Municipaux, puis approuvé.

*

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2023, retracé par son compte administratif auquel ce bilan est annexé, doit être présenté aux Conseillers Municipaux, puis approuvé.

Il est ainsi dressé le bilan 2023 des opérations immobilières qui est le suivant :

ACQUISITIONS

Commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët :

- Transfert de propriété entre la Commune et le Département de la Manche du Collège Jules Verne et son terrain d'assiette AP 403- AP 701-AP 924 et AP 926.

Communes déléguées de Saint-Martin-de-Landelles et Virey :

- Néant

CESSIONS

Commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët :

Lotissement La Lathrée :

- Vente parcelle ZI 425 de 5a79ca à M. Allan VIMONT
- Vente parcelle ZI 421 de 4a45ca à Mme Viviane CHARBONNEL
- Vente parcelle ZI 420 de 7a83ca à M. et Mme Michel BARON
- Vente parcelle ZI 426 de 6a48ca à M. Didier GUERIN

SLOW

Communes déléguées de Saint-Martin-de-Landelles et Virey :

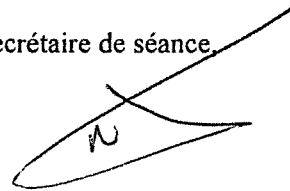
➤ Néant

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët, au cours de l'exercice 2023 présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 29 voix favorables, le Conseil Municipal approuve la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët, au cours de l'exercice 2023 présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

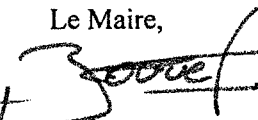
La Secrétaire de séance,



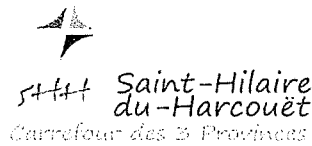
Nelly BODIN



Le Maire,



Jacky BOUVET



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 29

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_016

Classification : 1/ Commande Publique
1.1. Marchés Publics

**Marchés en cours d'exécution des budgets Ville et
Lotissements**

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2121-31 code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT,

VU le nouvel article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi de nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, qui stipule que le rapport d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un vote (cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet" (CE, 9 mai 1990, commune de

Lavaur et Lozar). Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport).

VU que cette disposition peut être transposée à toute délibération demandant que le Conseil Municipal prenne acte (*cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet"* (CE, 9 mai 1990, commune de Lavaur et Lozar). Ainsi, par son vote, le Conseil Municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport).

VU le code des marchés publics,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'arrêt du Conseil d'État – 3 novembre 1989 – Gérard Ecorcheville – n° 65013, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif : « *Considérant qu'il résulte de l'ensemble des dispositions sus-reproduites qu'un conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal...* »,

CONSIDERANT que l'état des marchés en cours d'exécution réalisés par la commune, doit être présenté aux Conseillers Municipaux, puis approuvé.

*

Il est donné connaissance aux membres du Conseil Municipal, de l'état des marchés en cours d'exécution de la commune et ils sont invités à l'approuver.

MARCHES EN COURS D'EXECUTION - SITUATION AU 26/03/2024

Objet du Marché	Entreprises	Montant Marché et Avenants (TTC)	Mandaté au 06/03/2024 (TTC)	Notifié le	Garantie	Fin délai d'exécution
Prestations assurances						
Protection juridique	Assurance PILLIOT	2 500,00 €		01/01/2022		31/12/2027
Flotte auto et risques annexes	GROUPAMA	93 605,35 €		01/01/2022		31/12/2027
Protection juridique des agents et élus	Cabinet Madelaine Brisset	1 211,85 €		01/01/2022		31/12/2027
Responsabilité civile	ASSURFIN	50 385,60 €		01/01/2024		01/01/2029
Dommmages aux biens	SMACL	198 461,95 €		01/01/2024		01/01/2029
Marché Informatique						
	FACTORFX	54 420,00 €		01/06/2022		01/06/2025
Travaux entretien et rénovation voirie et réseaux divers Année 2021-2025						
	PIGEON TP - TPB DU L'OIR	2 000 000,00 €	389 038,02 €	19/07/2021	oui	01/07/2025
Entretien et Nettoyage des Bâtiments Communaux						
	EUROPE CLEAN	63 453,00 €		01/01/2024		31/12/2027
La Verrière - Travaux de réhabilitation et ext* de l'école de musique, de Danse et de Théâtre sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët						
Maitrise d'œuvre	QUERE Gilbert	31 782,60 €	15 708,86 €	18/02/2020		
	ARMOR	3 720,00 €	2 520,00 €	18/02/2020		
	JOUAN	8 760,00 €	8 760,00 €	18/02/2020		
	MZC	2 160,00 €	2 160,00 €	18/02/2020		
	ACS	1 560,00 €	1 560,00 €	18/02/2020		
Mission OPC	BAGOT EMMANUEL	3 409,56 €		15/05/2023		
Lot 1 : Désamiantage, Démolition	SARL AMIANTE PRO	2 334,00 €		24/04/2023		
Lot 2 : Gros Œuvre, Démolitions, Aménagement Ext.	SARL SNBR	13 553,68 €		24/04/2023		
Lot 3 : Couverture ardoise de zinc, étanchéité	SARL FOUILLEUL	40 254,06 €		24/04/2023		
Lot 5 : Menuiseries extérieures	ENTREPRISE ASC ROBINE	20 360,40 €		24/04/2023		
Lot 6 : Menuiserie Extérieure Bois	SAS BAUGE	9 848,68 €		24/04/2023		
Lot 7 : Métallerie Serrurerie	SARL CMC	26 083,34 €		24/04/2023		
Lot 8 : Petite charpente et menuiserie Intérieure bois	SAS MANGEAS	19 294,81 €		24/04/2023		
Lot 10 : Doublage, Cloisonnement	PIM	11 284,80 €		24/04/2023		
Lot 11 : Faux-Plafonds	PIM	1 805,77 €		24/04/2023		
Lot 12 : Revêtement de sol, faïence	SARL CLAUDE LAINE/DECO'STYL	7 993,08 €		24/04/2023		
Lot 13 : Peinture	DECO'STYL	35 324,40 €		24/04/2023		
Lot 14 : Ascenseur, élévateur PMR	TK ELEVATOR	16 320,00 €		24/04/2023		
Lot 16 : Plomberie, sanitaires, chauffage	DOUBLET SAS	84 794,41 €		24/04/2023		
Lot 17 : Electricité	LAFOSSE ELECTRICITE	83 782,81 €		24/04/2023		
Lot 18 : Verrière aluminium	TECHMETAL	288 000,00 €		24/04/2023		
Aménagement Place Delaporte - Construction d'une Halle ouverte						
	ATLANTID	41 303,15 €	38 847,08 €	18/07/2022		

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'état des marchés en cours d'exécution au 26 mars 2024 de la commune, présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 29 voix favorables, le Conseil Municipal approuve l'état des marchés en cours d'exécution au 26 mars 2024 de la commune, présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,

Nelly BODIN



Le Maire,

Jacky BOUVET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cédex 4 – Téléphone : 02.31.70.72.72 – Télécopie : 02.31.52.42.17 – Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification, suivant les cas. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 29

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_017

Classification : 1/ Commande Publique
1.1. Marchés Publics

Marchés soldés 2023 des budgets Ville et Lotissements

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2121-31 code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT,

VU le nouvel article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi de nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, qui stipule que le rapport d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un vote (cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet") (CE, 9 mai 1990, commune de

Lavaur et Lozar). Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport).

VU que cette disposition peut être transposée à toute délibération demandant que le Conseil Municipal prenne acte (cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal). En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet" (CE, 9 mai 1990, commune de Lavaur et Lozar). Ainsi, par son vote, le Conseil Municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport).

VU le code des marchés publics,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'arrêt du Conseil d'État – 3 novembre 1989 – Gérard Ecorcheville – n° 65013, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif : « *Considérant qu'il résulte de l'ensemble des dispositions sus-reproduites qu'un conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal...* »,

CONSIDERANT que l'état des marchés soldés en 2023 par la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët, doit être présenté aux Conseillers Municipaux, puis acté.

*

Il est donné connaissance aux membres du Conseil Municipal, de l'état des marchés soldés en 2023 de la commune et ils sont invités à en prendre acte, par un vote.

Etat des marchés soldés 2023 au 26/03/2024

Objet du Marché	Entreprises	Montant Marché et Avenants (TTC)	Mandaté au 06/03/2024 (TTC)	Notifié le	Garantie	Fin délai d'exécution
Prestations assurances						
Dommages aux biens, risques annexes	MAIF Assurances	74 206,70 €		01/01/2022		31/12/2023
Responsabilité et risques annexes	VHV Assurances (intermédiaire PILUOT)	37 150,05 €		01/01/2022		31/12/2023
Réhabilitation ancienne école						
Maîtrise d'oeuvre	CDHAT	7 080,00 €	7 080,00 €	03/09/2018	NON	
	VIART	52 963,64 €	52 963,64 €	14/12/2018	NON	
	BAGOT EMMANUEL	2 779,20 €	2 779,20 €	22/03/2019	NON	
Bureau de contrôle	VERITAS	3 960,00 €	3 960,00 €	19/04/2019		
lot 1	AB Desamiantage	35 844,00 €	35 844,00 €	21/07/2021	OUI	28/06/2022
Lot 2	LTP Loisel	53 536,80 €	55 822,69 €	21/07/2021	OUI	28/06/2022
Lot 3	Gilbert Frères	102 347,16 €	99 452,16 €	21/07/2021	OUI	01/08/2021
lot 4	SARL Silande	16 141,39 €	16 521,55 €	21/07/2021	OUI	28/06/2022
lot 5	SARL Fouilleul	66 007,78 €	65 230,78 €	21/07/2021	Caution	01/08/2021
lot 6	AMCP	47 722,80 €	44 627,80 €	21/07/2021	OUI	01/08/2021
lot 7	SARL Pinson	127 791,72 €	114 632,27 €	21/07/2021	Caution	01/08/2021
lot 8	SARL Lenoble Carrelage	9 562,37 €	9 562,37 €	21/07/2021	OUI	28/06/2022
Lot 9	Brévault Peinture Décoration	32 661,49 €	38 573,64 €	21/07/2021	OUI	28/06/2022
lot 10	SARL Landel Energie	31 904,40 €	31 904,40 €	21/07/2021	OUI	28/06/2022
lot 11	SARL Bouvet	41 249,65 €	41 249,65 €	21/07/2021	OUI	28/06/2022
Salle Polyvalente intergénérationnelle						
Maîtrise d'oeuvre	Viart Architecte	15 807,12 €	15 807,12 €	18/08/2020	NON	
	CDHAT	2 400,00 €	2 400,00 €	03/09/2018	NON	
SPS Salle	Bagot Emmanuel	1 828,80 €	457,20 €	08/07/2019	NON	
Lot 1	AB désamiantage	12 972,00 €	12 972,00 €	21/07/2020	OUI	19/01/2021
Lot 3	Gilbert Frères	7 170,00 €	7 170,00 €	21/07/2020	OUI	28/06/2022
Lot 5	SARL Fouilleul	23 104,13 €	23 104,13 €	21/07/2020	Caution	28/06/2022
Lot 7	SARL Pinson	14 226,84 €	13 702,20 €	22/07/2020	OUI	01/08/2021
Lot 8	SARL Lenoble Carrelage	1 593,07 €	1 593,07 €	20/07/2020	OUI	28/06/2022
Lot 9	Brévault Peinture Décoration	6 849,01 €	6 652,57 €	21/07/2020	OUI	01/08/2021
Lot 10	SARL Landel Energie	7 049,24 €	7 049,24 €	22/07/2020	OUI	28/06/2022
Lot 11	SARL Bouvet	26 715,14 €	23 837,79 €	22/07/2020	OUI	28/06/2022
Aménagement Place Delaporte - Construction d'une Halle ouverte						
Maîtrise d'oeuvre	ATELIER DU MARAIS	64 143,68 €	64 143,68 €	16/09/2020		
	BOSCHER	53 025,63 €	53 025,63 €	16/09/2020		
Lot 1 : Démolition, terrassements, Voirie	TP PIGEON + MF DESAMIANPAGE	1 463 595,60 €	1 634 888,98 €	24/09/2021	OUI	27/10/2022
Lot 2 : Réseaux souples	STE Manche + CONTACT	315 382,20 €	350 220,05 €	24/09/2021	OUI	20/03/2023
Lot 4 : Espaces Verts	SARL LAMBERT Paysage	76 297,44 €	79 960,10 €	24/09/2021	OUI	27/10/2022
Lot 5 : Gros Oeuve	Construction RIVIERE	334 330,50 €	355 936,41 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022
Lot 6 : Charpente Métallique	SARL TECHMETAL + GEORGEAULT	251 016,00 €	277 623,59 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022
Lot 7 : Charpente Bois	SARL FOUILLEUL	98 400,00 €	102 139,19 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022
Lot 8 : Couverture Zinguerie Etanchéité	SARL FOUILLEUL	177 600,00 €	150 415,23 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022
Lot 9 : Menuiseries Extérieures Métalliques	SARL TECHMETAL	20 280,00 €	22 044,35 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022
Lot 10 : Platerie Sèche Menuiseries Intérieures	SAS MANGEAS	9 999,93 €	9 561,11 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022
Lot 11 : Plomberie-Sanitaire	SARL Leprieur	13 140,00 €	13 494,78 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022
Lot 12 : Electricité	SARL Hamel	20 896,06 €	23 839,62 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022
Lot 13 : Peinture	Déco'Styl	44 502,00 €	43 078,14 €	24/09/2021	OUI	28/07/2022

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'état des marchés soldés 2023 au 26 mars 2024 de la commune présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 29 voix favorables, le Conseil Municipal approuve l'état des marchés soldés 2023 au 26 mars 2024 de la commune présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,

Nelly BODIN



Le Maire,

Jacky BOUVET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cédex 4 – Téléphone : 02.31.70.72.72 – Télécopie : 02.31.52.42.17 – Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification, suivant les cas. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 23

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_018

Classification : 7/ Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

Adoption du projet de Budget Primitif 2024 dont les subventions aux associations (état de la dette et des emprunts au 31/12/2023 et tableau d'attribution des subventions 2024 joints en annexe)

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 2311-7, L.2312-2, L 2313-1, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU l'Article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cadre de la maquette budgétaire M57 mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024), qui précise que les documents budgétaires doivent être envoyés aux Administrateurs du CCAS au moins 12 jours avant le vote du budget,

VU la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015, qui prévoit que le Maire doit rédiger une note de présentation retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin d'en expliquer les enjeux ; cette note s'adressant autant aux membres du Conseil Municipal, qu'aux citoyens et qu'elle est obligatoire, sous peine d'illégalité du budget (CGCT article L. 2313-1) et ce, sans seuil démographique,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU la délibération prise lors du Conseil Municipal du 5 mars 2024 relative à la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de la commune et à l'adoption de son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

CONSIDERANT que le budget 2024 et le tableau d'attribution des subventions (article L 2311-7 du CGCT) de la commune, doivent être présentés aux Conseillers Municipaux, accompagnés de l'état de la dette et des emprunts au 31/12/2023, puis adoptés.

*

Une note de présentation du budget 2024 de la Ville, accompagnée de l'état de la dette et des emprunts au 31/12/2023, a été envoyée aux membres de l'Assemblée.

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024.

Le budget de la ville s'équilibre aux sommes suivantes en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement :

BUDGET PRIMITIF 2024 – Ville

Section de fonctionnement : 10 334 389,75 €

Section d'investissement : 3 479 811,70 €

Montant des subventions de l'Article 65748 : 123 300 € (*dont 20 000 € de subvention exceptionnelle, relative aux championnats de France de cyclisme sur route 2024*).

Il est donné connaissance à l'Assemblée de l'état des personnels, ainsi que celui de la dette et des emprunts, annexé au budget 2024.

L'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la condition d'un vote formel sur chacun des chapitres ou articles budgétaires, ne constitue pas une formalité substantielle du vote du budget.

Le Conseil Municipal peut donc adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu. Il permet de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter le projet de Budget Primitif 2024 de la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget primitif 2024 de la Ville qui s'équilibre (note de présentation budgétaire 2024 jointe en annexe) :

- en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à la somme de 10 334 389,75 € (*dont 123 300 € de subventions à l'Article 65748*).
- en section d'investissement, en recettes et en dépenses, à la somme de 3 479 811,70 €.

Après en avoir délibéré, 23 voix favorables, 6 refus de vote, le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2024 de la Ville qui s'équilibre (note de présentation budgétaire 2024 jointe en annexe) :

- en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à la somme de 10 334 389,75 € (dont 123 300 € de subventions à l'Article 65748).
- en section d'investissement, en recettes et en dépenses, à la somme de 3 479 811,70 €.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

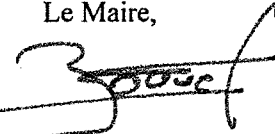
La Secrétaire de séance,



Nelly BODIN



Le Maire,



Jacky BOUVET



Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

NOTE DE PRESENTATION BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF VILLE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Page 1

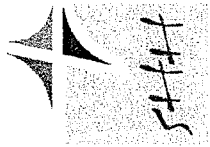
Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

5107



*Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces*

VILLE

DETTE 2023

ETAT DES PERSONNELS 2023 & 2024

BUDGET PRIMITIF 2024 & Vote des subventions aux associations

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

SLOW



Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces

DETTE 2023

VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

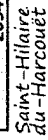
ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BJS-DE

SLO

Etat de l'endettement par exercice

De 2018 à 2034

ETAT DE L'ENDETTEMENT PAR EXERCICE				
Année	Capital	Intérêts	Total	Capital restant au 31/12
2018	669 805,22 €	170 083,60 €	839 888,82 €	7 662 564,80 €
2019	749 996,13 €	168 509,24 €	918 505,37 €	6 912 568,87 €
2020	739 441,96 €	157 802,43 €	897 244,39 €	7 173 126,71 €
2021	719 876,05 €	142 326,82 €	862 202,87 €	6 903 250,66 €
2022	726 633,77 €	134 735,46 €	861 369,23 €	9 476 616,90 €
2023	769 495,35 €	137 690,91 €	907 186,26 €	7 825 121,55 €
2024	763 682,35 €	112 508,95 €	876 191,30 €	5 743 439,20 €
2025	773 079,50 €	95 552,13 €	868 631,63 €	4 970 359,70 €
2026	764 086,32 €	79 070,85 €	843 157,17 €	4 206 273,38 €
2027	740 091,69 €	62 795,33 €	802 887,02 €	3 466 181,69 €
2028	599 244,79 €	48 363,91 €	647 608,70 €	2 866 936,90 €
2029	510 826,07 €	38 936,03 €	549 762,10 €	2 356 110,83 €
2030	515 486,74 €	31 863,79 €	547 350,53 €	1 840 624,09 €
2031	485 569,10 €	24 765,75 €	510 334,85 €	1 355 054,99 €
2032	386 419,16 €	18 081,11 €	404 500,27 €	968 635,83 €
2033	256 344,11 €	12 805,40 €	269 149,51 €	712 291,72 €
2034	165 406,57 €	9 747,69 €	175 154,26 €	546 885,15 €



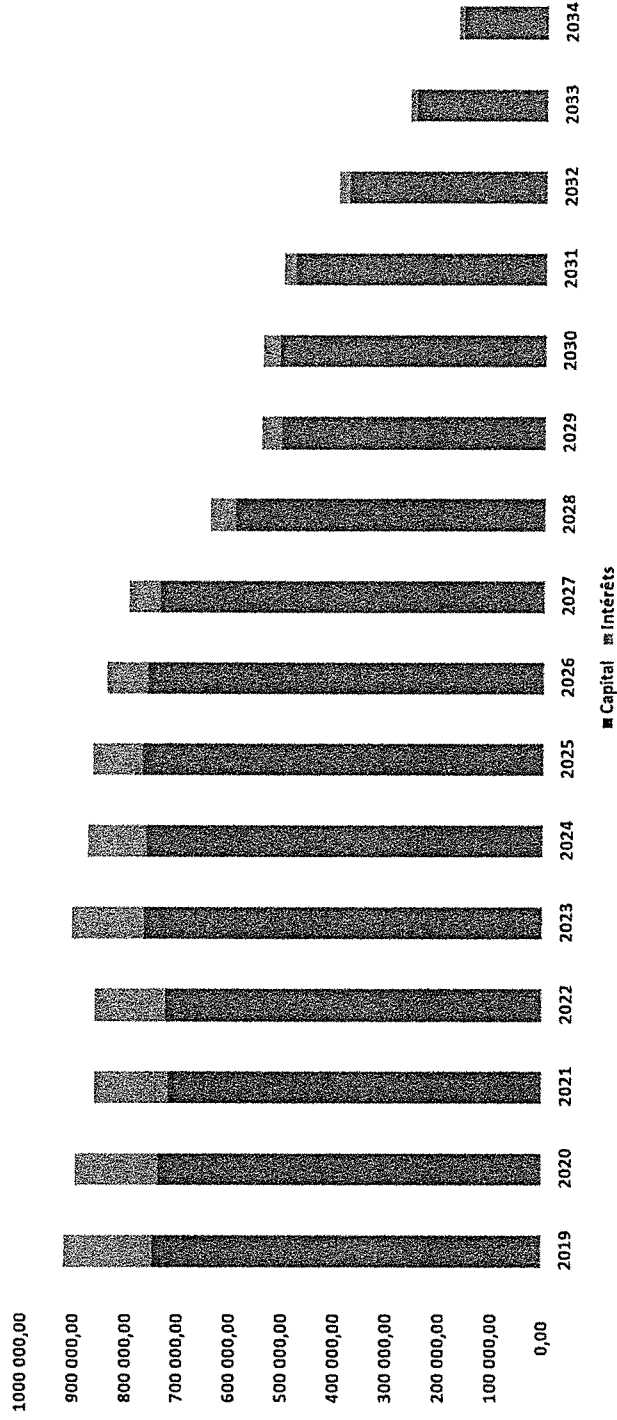
 Saint-Hilaire
 de Harcouët

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 16/04/2024
 ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

SLOW

Etat de l'endettement par exercice

De 2019 à 2034





**Saint-Hilaire
du-Harcouët**
Carrefour des 3 Provinces

Etat des personnels 2023 & 2024

VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2023

Agents permanents

	CATEGORIE	TC	TNC	TOTAL
Attaché principal/DGS	A	1		1
Attaché	A	1		1
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1		1
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1		1
Rédacteur	B	1		1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	3		3
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	6		6
Adjoint Administratif	C	7		7
Filière Administrative		21	0	21
Gardien brigadier	C	1		1
Filière Police		1	0	1
Ingénieur	A	1		1
Technicien Principal 1ère Classe	B	1		1
Technicien	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1
Agent de maîtrise	C	3		3
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	7	2	9
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	8	1	9
Adjoint Technique	C	18	2	20
Filière Technique		40	5	45
ATSEM Principal 1ère classe	C	4		4
Filière Sociale		4	0	4
Animateur Principal 2ème classe	B	1		1
Filière Animation		1	0	1
TOTAL		67	5	72

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2023

Agents contractuels

Non titulaires : Adjoint technique : 7 postes à temps complet

510

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2024

Agents permanents

	CATEGORIE	TC	TNC	TOTAL
Attaché principal/DGS	A	1		1
Attaché	A	1		1
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1		1
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1		1
Rédacteur	B	1		1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	3		3
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	6		6
Adjoint Administratif	C	7		7
Filière Administrative		21	0	21
Gardien brigadier	C	1		1
Filière Police		1	0	1
Ingénieur	A	1		1
Technicien Principal 1ère Classe	B	1		1
Technicien	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1
Agent de maîtrise	C	3		3
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	7	2	9
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	8	1	9
Adjoint Technique	C	18	2	20
Filière Technique		40	5	45
ATSEM Principal 1ère classe	C	4		4
Filière Sociale		4	0	4
Animateur Principal 2ème classe	B	1		1
Filière Animation		1	0	1
TOTAL		67	5	72

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2024

Agents contractuels

Non titulaires : Adjoint technique : 7 postes à temps complet

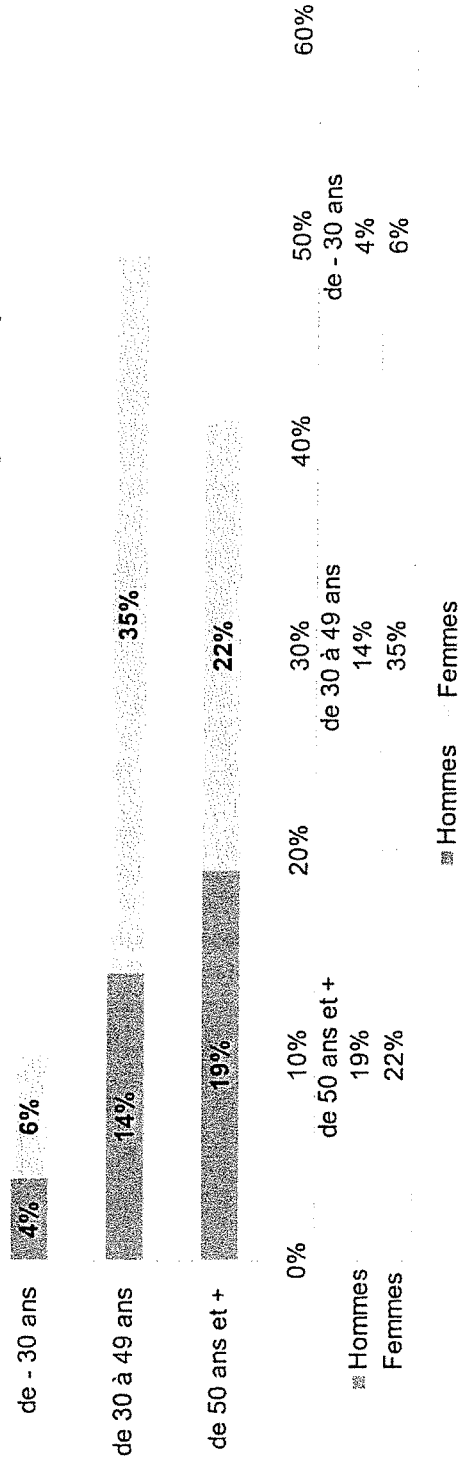
510

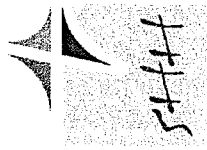
Ressources humaines

Pyramide des âges

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 (effectué tous les 2 ans)

La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 46 ans
(48 ans, lors du rapport social unique 2020)





Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces

BUDGET PRIMITIF 2024

VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

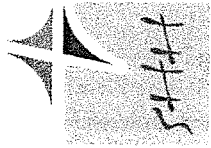
Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

SLO



Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces

INFORMATIONS BUDGETAIRES BP VILLE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe d'habitation	9,47 %	9,47 %	9,47 %	9,47 %
Taxe foncière (bâti)	41,18 %	45,30 %	45,30 %	45,30 %
Taxe foncière (non bâti)	25,18 %	27,70 %	27,70 %	27,70 %

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

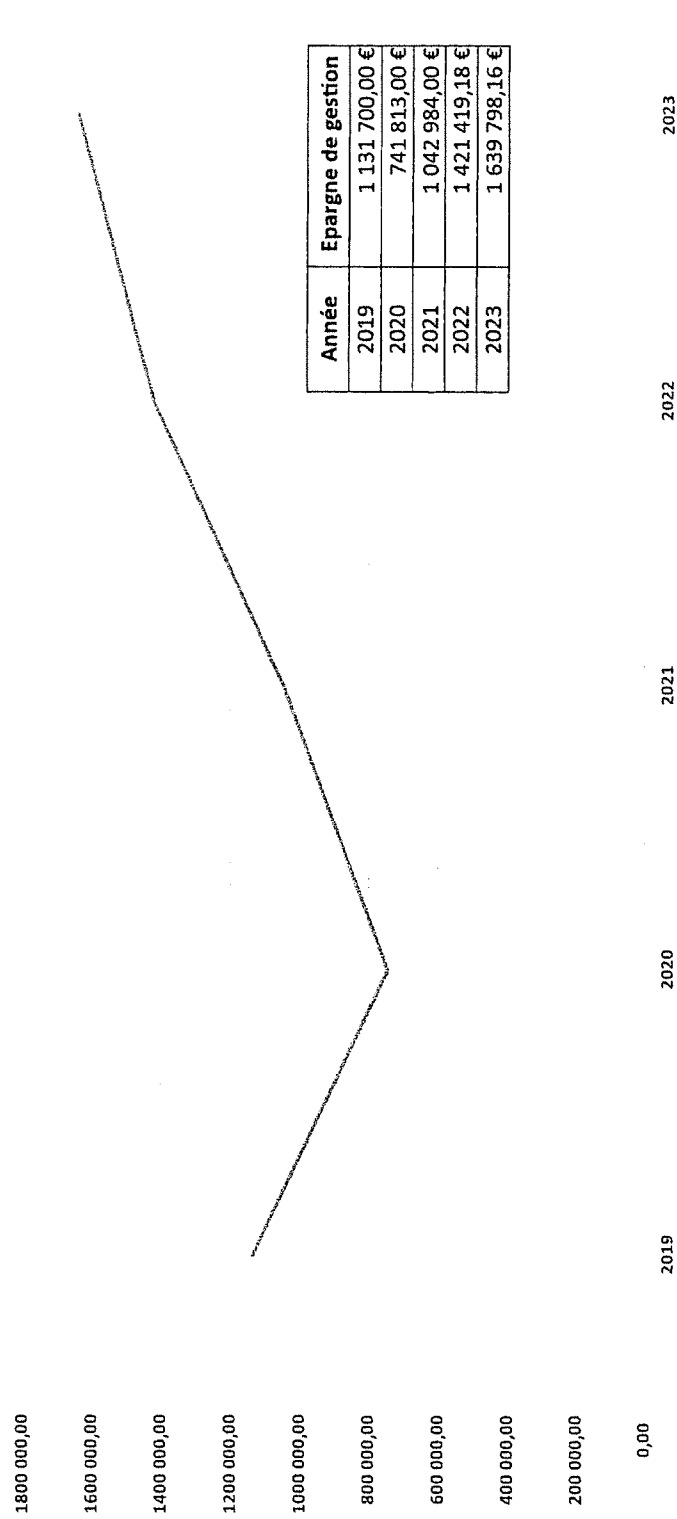
Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

Epargne de gestion =

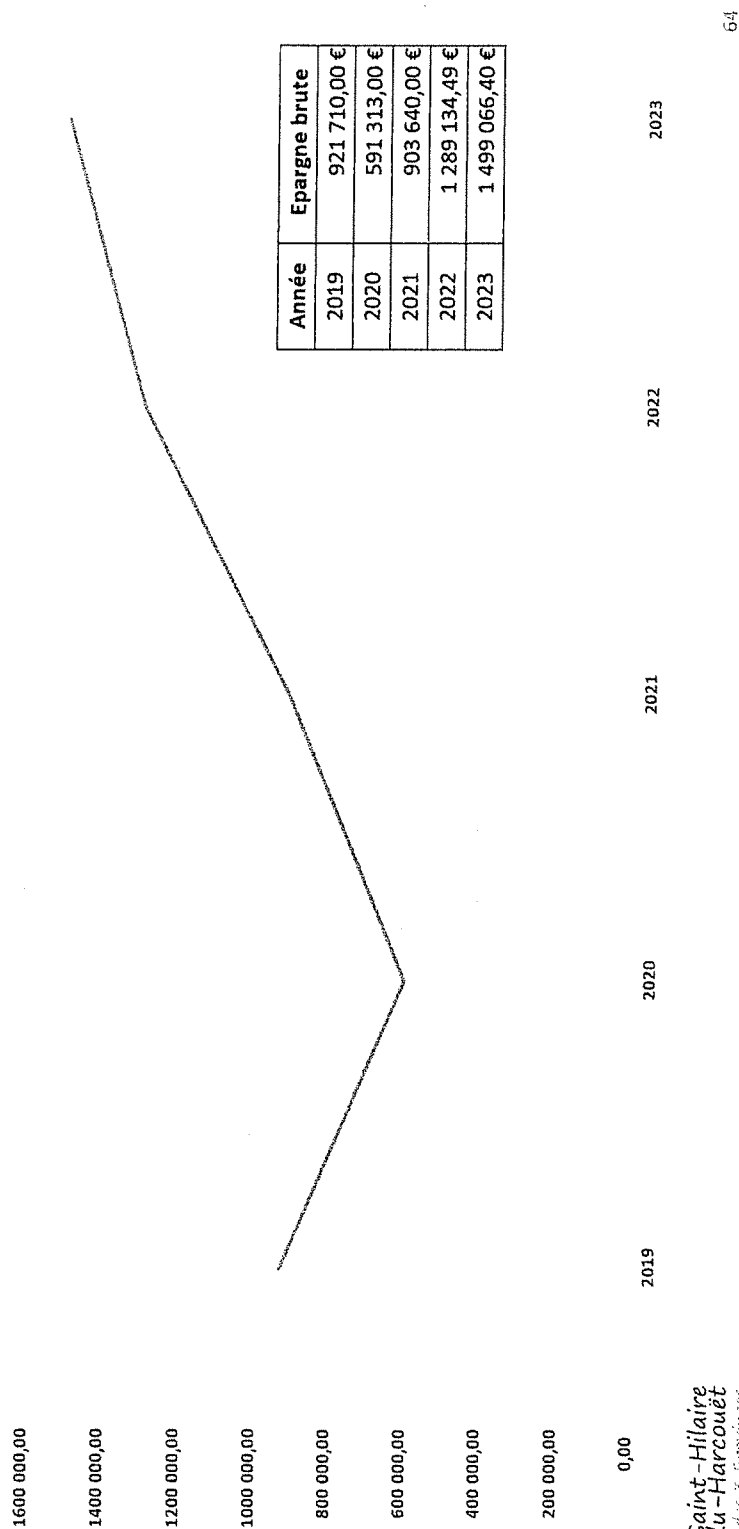
(recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)



Année	Epargne de gestion
2019	1 131 700,00 €
2020	741 813,00 €
2021	1 042 984,00 €
2022	1 421 419,18 €
2023	1 639 798,16 €

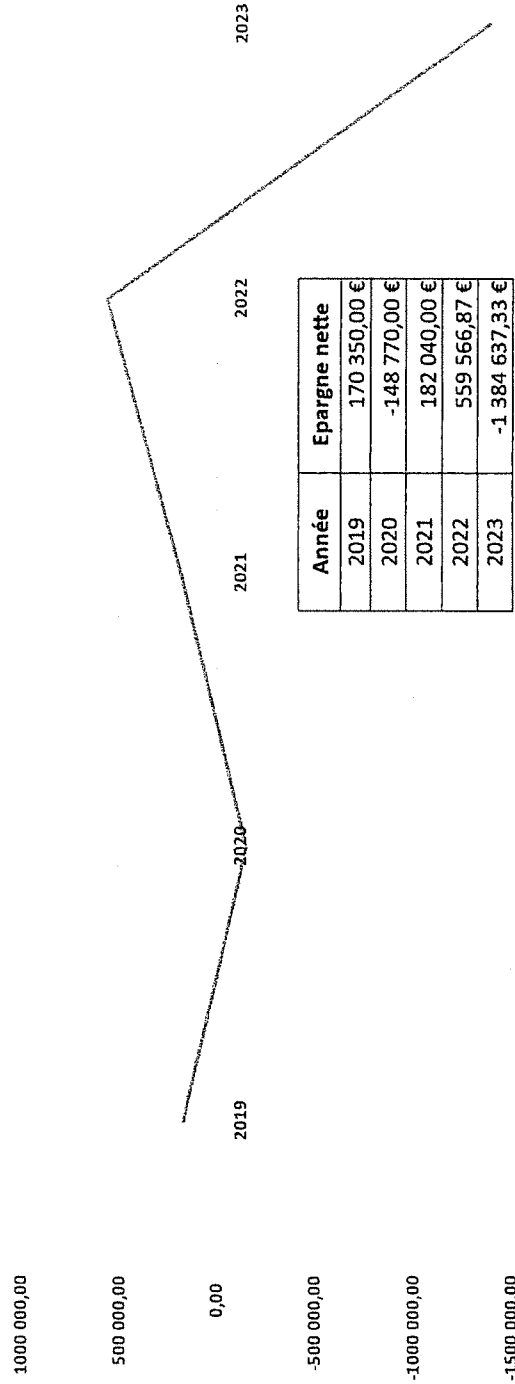
Epargne brute

(épargne de gestion – compte 66 (intérêts des emprunts))

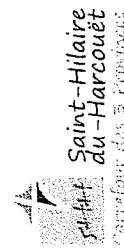


Epargne nette

(épargne brute – compte 16 (Capital des emprunts))



2023 : Impact remboursement prêt relai : 1 242 238,00 €

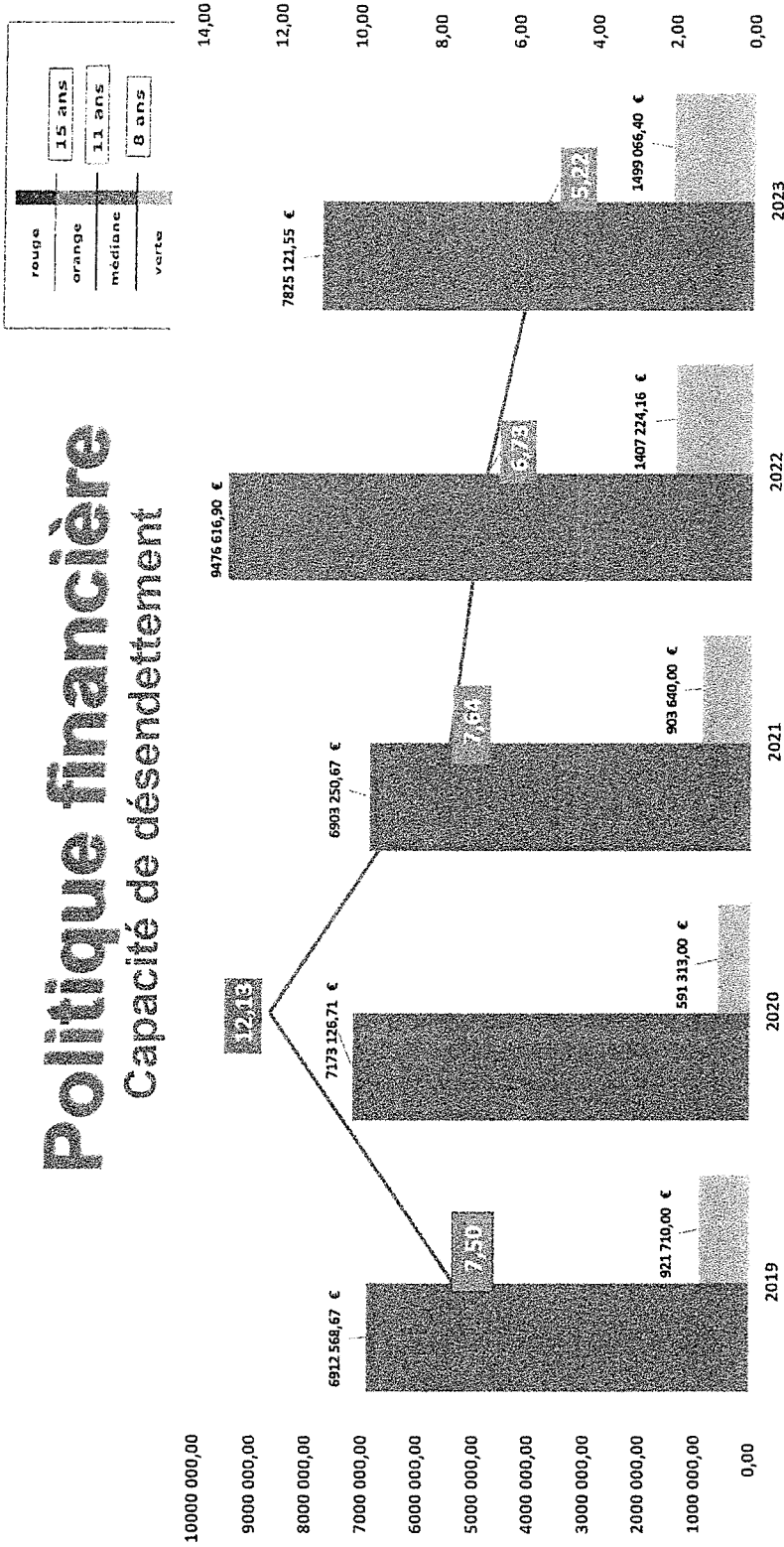


Saint-Hilaire
du-Harcouët
Communauté de Communes

SLO

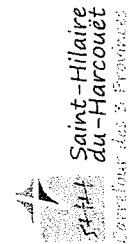
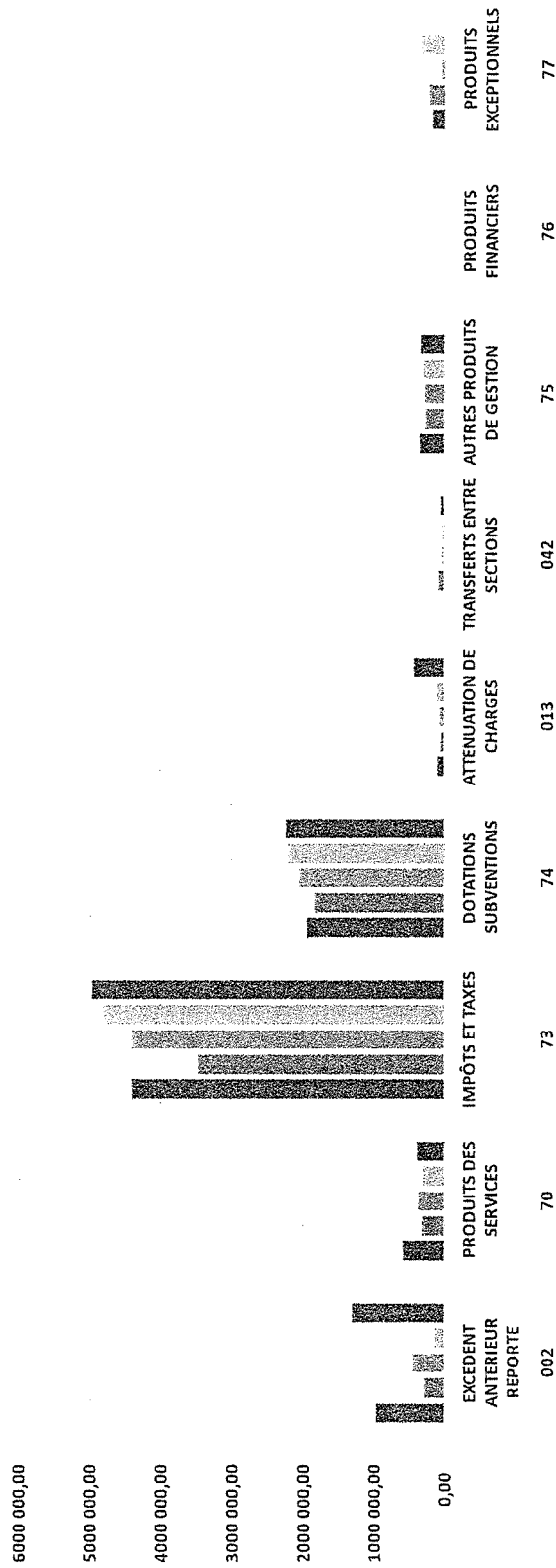
Politique financière

Capacité de désendettement



Evolution recettes de fonctionnement

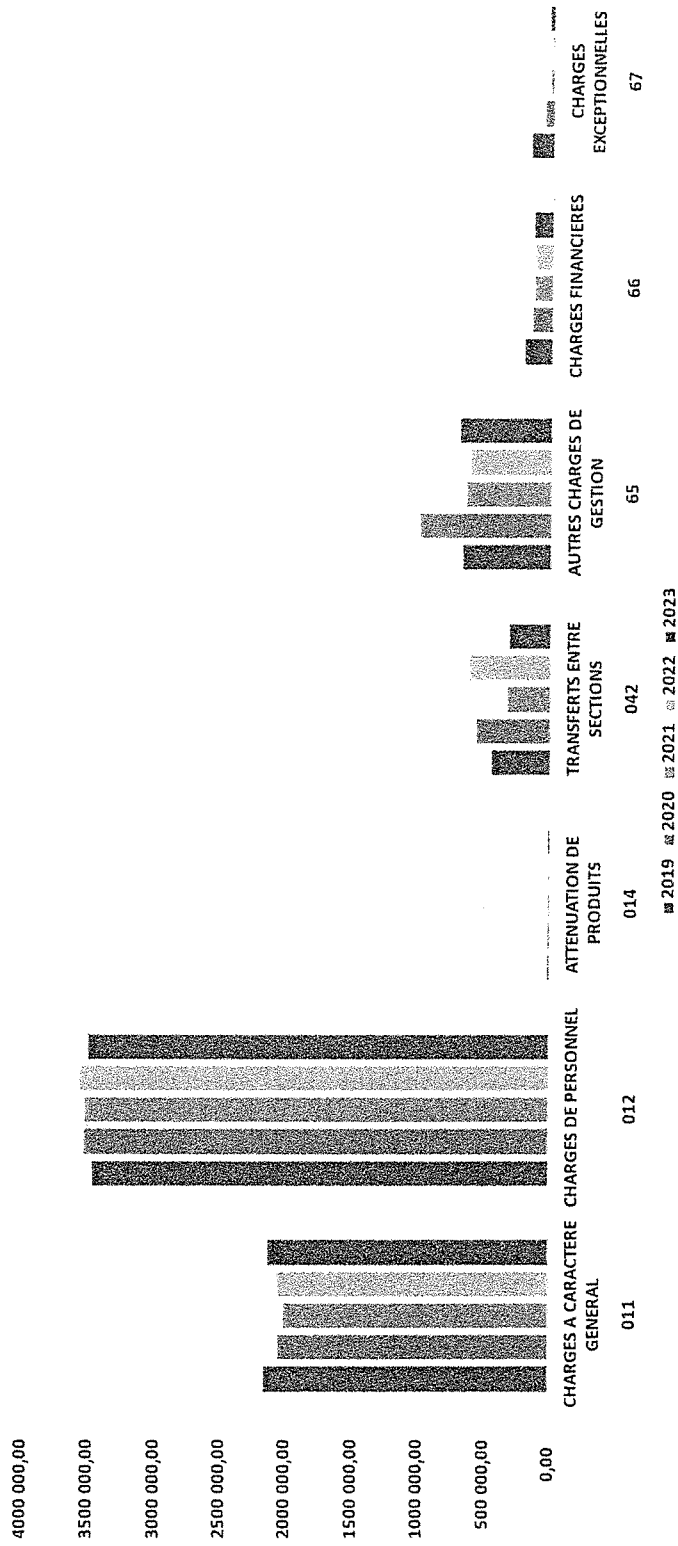
De 2019 à 2023



Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 16/04/2024
 ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

Evolution dépenses de fonctionnement

De 2019 à 2023

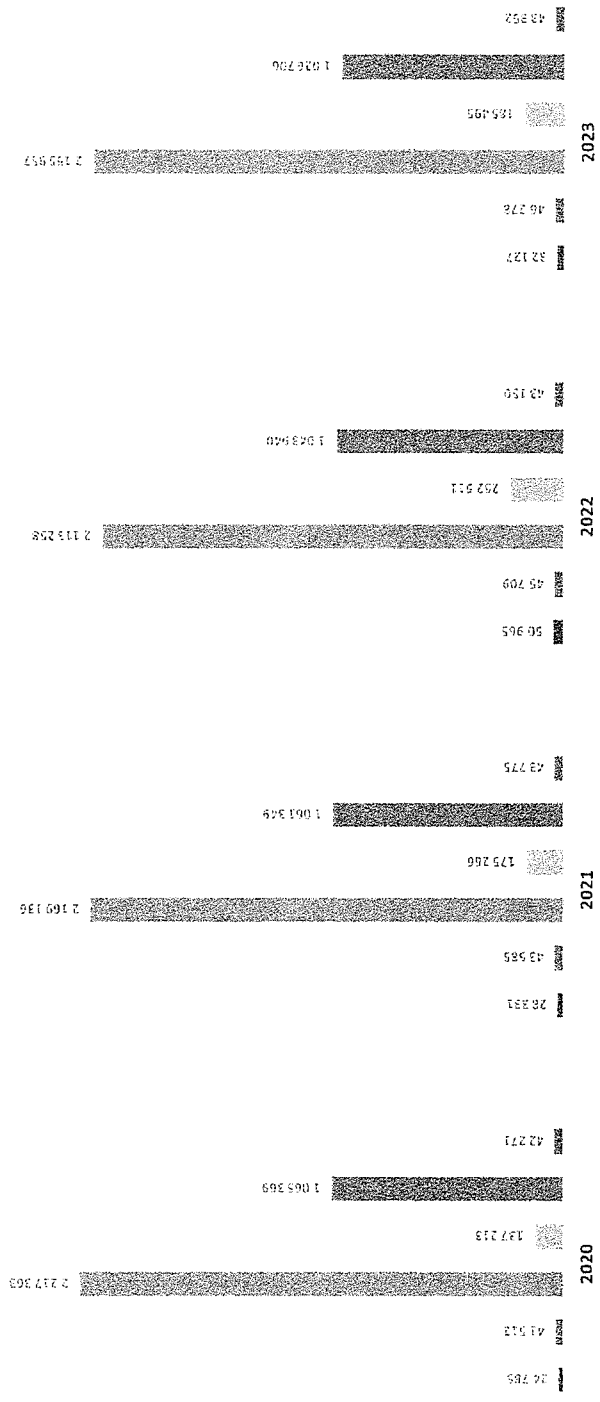


70

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 16/04/2024
 ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

Evolution charges de personnel

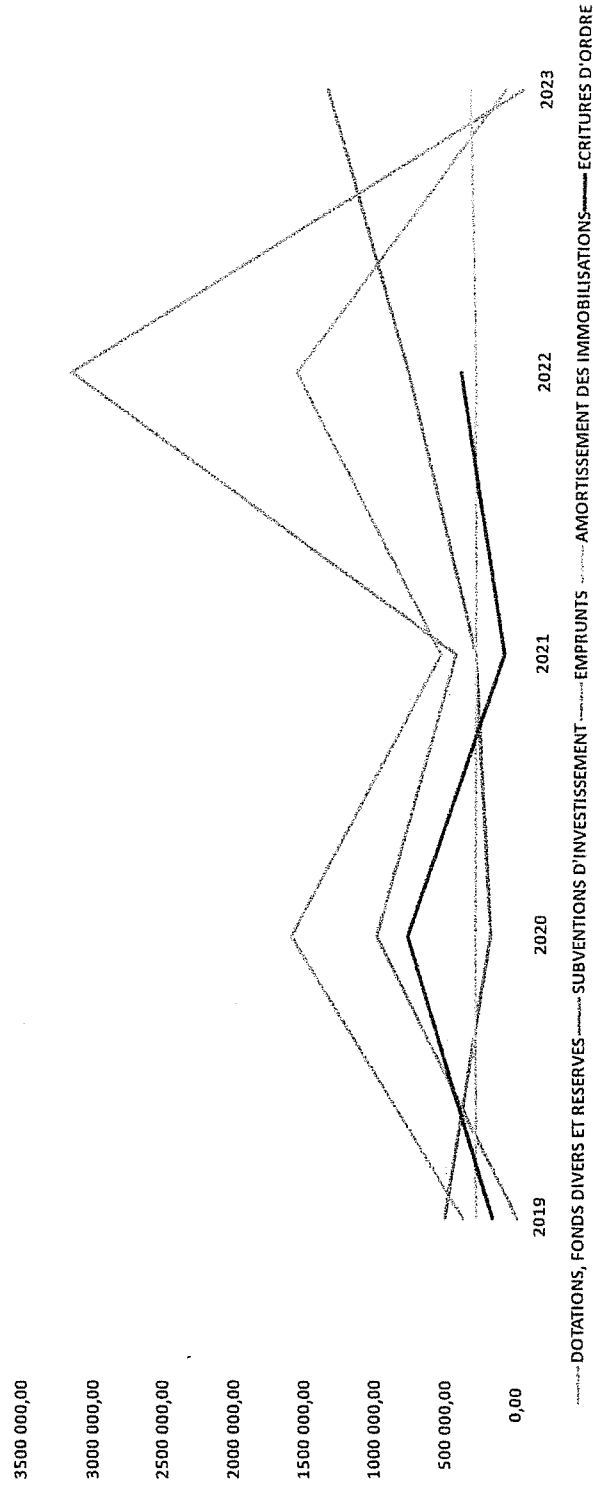
Autres personnels Impôts sur personnel Personnel titulaire Personnel non titulaire Charges de sécurité sociale et de prévoyance Autres charges



43

Recettes d'investissement

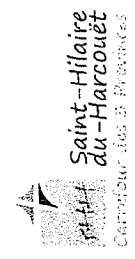
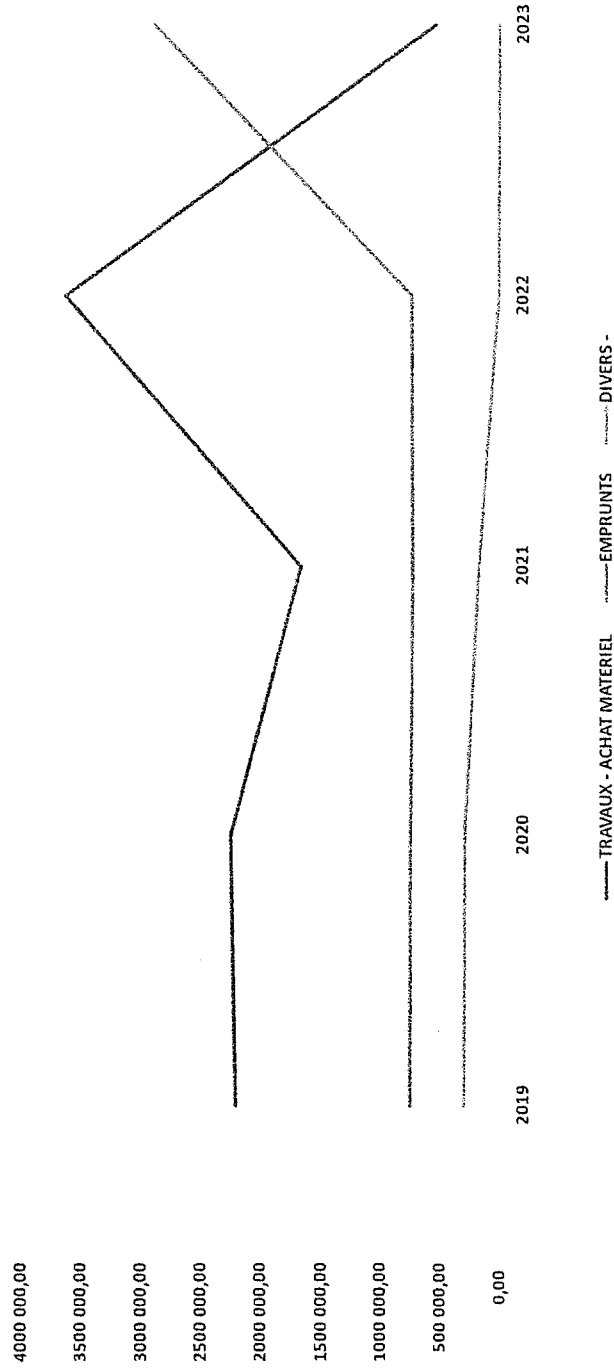
Evolution entre 2019 et 2023



Saint-Hilaire
du-Harcouët
Communauté de Communes

Dépenses d'investissement

Evolution entre 2019 et 2023

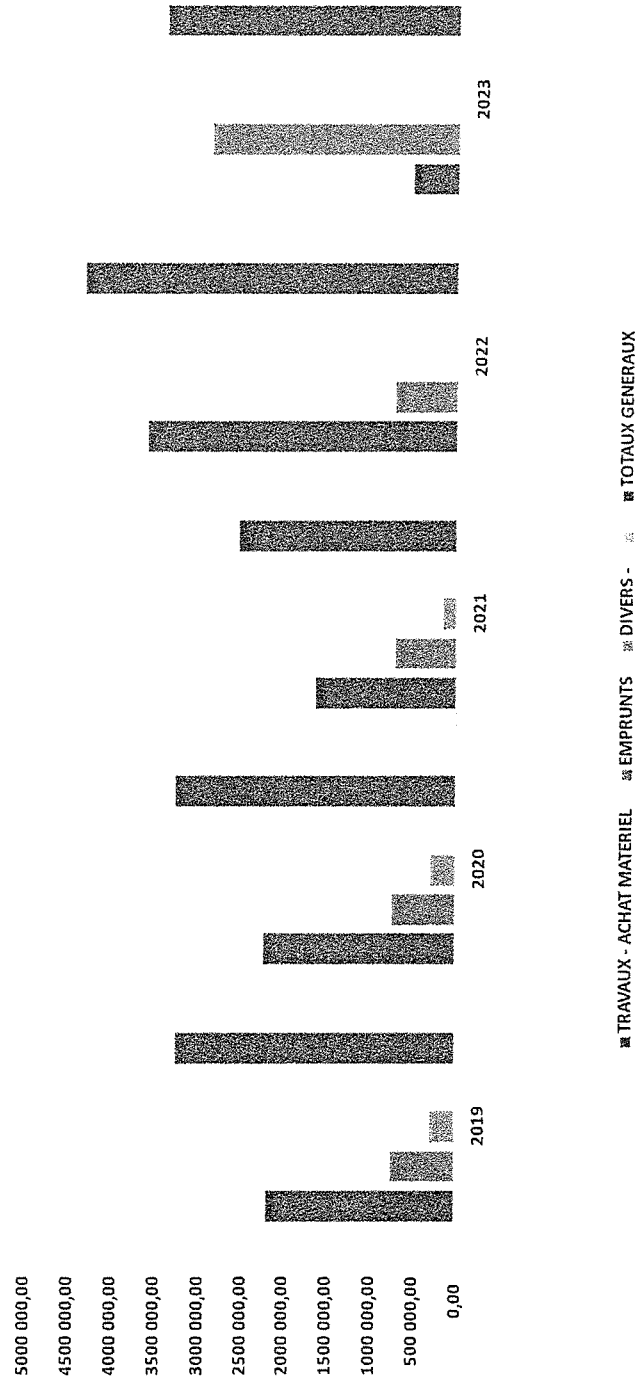


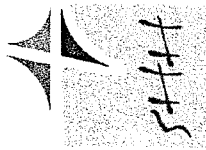
Saint-Hilaire
du-Harcouët
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 16/04/2024
 ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

Dépenses d'investissement

Evolution entre 2019 et 2023





Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces

BUDGET PRIMITIF 2024

TABLEAUX BUDGETAIRES VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

SLO

SLOW

PRESENTATION BP 2024 VILLE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
ART	Libellé Recettes	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024		
CHAP 0.02	Excédent antérieur reporté	0,00 €	527 117,69 €		168 887,81 €	0,00 €	2 275 369,75 €		
0.13	Atténuation de Charges	119 352,70 €	274 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	446 289,24 €	150 000,00 €		
6419	Remb rémunération agents	119 352,70 €	80 000,00 €		80 000,00 €	213 272,70 €	0,00 €		
6459	Remblt, sur charges de S.S.	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
6096	Rabais, remise, ristournes(SDEM)	194 000,00 €				233 016,54 €	150 000,00 €		
CHAP 0.13 :	ATTENUATION DE CHARGES	119 352,70 €	274 000,00 €	0,00 €	274 000,00 €	446 289,24 €	150 000,00 €		
0.42	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT	46 582,91 €	74 900,00 €	0,00 €	74 900,00 €	59 857,09 €	75 000,00 €		
	Travaux en régle							Travaux régie	
722	Immobilisations corporelles	43 297,13 €	70 000,00 €		70 000,00 €	55 529,62 €	68 100,00 €		
	Produits Exceptionnels								
7761	Diff réalisation reprise	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
777	Subv transférée au résultat	3 285,78 €	4 900,00 €		4 900,00 €	4 327,47 €	6 900,00 €		
CHAP 0.42 :	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT	46 582,91 €	74 900,00 €	0,00 €	74 900,00 €	59 857,09 €	75 000,00 €	Amortissement subvention	
70	PRODUITS DES SERVICES	346 547,80 €	355 500,00 €	0,00 €	350 500,00 €	399 775,03 €	392 000,00 €		
7021	Vente de récoltes	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
70311	Concessions cimetières	7 880,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	7 400,00 €	10 000,00 €		
70312	Redevances funéraires	360,00 €	0,00 €		0,00 €	220,00 €	0,00 €		
70323	Redevance occupation domaine public	24 934,70 €	20 000,00 €		20 000,00 €	25 966,85 €	20 000,00 €	Antenne+gaz	
70328	Autres droits de stationnement et de loc							régie camping	
70388	Autres redevances	2 954,45 €	10 000,00 €		10 000,00 €	8 232,03 €	38 000,00 €	OM locataires	
7062	Redevances culturelles	3 441,90 €	5 000,00 €		5 000,00 €	8 850,14 €	5 000,00 €		
70632	A caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
7067	Redevances périscolaires	182 746,68 €	185 000,00 €		180 000,00 €	212 154,40 €	196 000,00 €		
706888	Autres prestations(Manche Habitat)	24 771,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €	22 954,15 €	20 000,00 €		
7078	Autres marchandises	75,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
7083	Locations diverses(Vaisselle)	2 412,45 €	500,00 €		500,00 €	2 281,45 €	1 000,00 €		
70841	Mise à disposition personnel	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
70848	Aux autres organismes(sdis)	2 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
70873	Remboursement CCAS	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
70875	les communes gfp	- €	- €		0,00 €	- €	- €		
70876	Remboursement frais(OC2S)	94 971,62 €	85 000,00 €		85 000,00 €	85 456,51 €	85 000,00 €		
70878	Remb par autres pers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	26 257,50 €	10 000,00 €		
CHAP 70 :	PRODUIT DES SERVICES	346 547,80 €	355 500,00 €	0,00 €	350 500,00 €	399 775,03 €	392 000,00 €		

SLOW

PRESENTATION BP 2024 VILLE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
ART	Libellé Recettes	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
731	IMPÔTS ET TAXES	4 820 225,65 €	4 895 510,00 €	0,00 €	4 895 510,00 €	4 972 750,59 €	4 985 293,00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 422 775,00 €	2 583 728,00 €		2 583 728,00 €	2 610 328,00 €	2 693 748,00 €
73123	Taxe Add droits de mutation					140 000,00 €	141 263,00 €
73132	Taxes sur les pylones électriques					128 664,00 €	16 500,00 €
73174	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure						
7318	Autres impôts	6 275,00 €	0,00 €		0,00 €	144,00 €	0,00 €
73211	Attribution de compensation	1 445 319,00 €	1 445 319,00 €		1 445 319,00 €	1 445 319,00 €	1 445 319,00 €
73221	F.N.G.I.R.	198 463,00 €	198 463,00 €		198 463,00 €	198 463,00 €	198 463,00 €
73223	Fond pré rress intercom et com	74 792,00 €	75 000,00 €		75 000,00 €	45 464,00 €	0,00 €
732221	Fond pré rress intercom et com						
7336	Droits de place	147 596,10 €	150 000,00 €		150 000,00 €	147 784,01 €	0,00 €
73154	Droits de place						
7338	Autres taxes	0,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
7318	Autres taxes						
7343	Taxes sur les pylones électriques	122 655,00 €	110 000,00 €		110 000,00 €		
73132	Taxes sur les pylones électriques						
7351	Taxe sur l'électricité	169 389,29 €	170 000,00 €		170 000,00 €	225 959,65 €	0,00 €
73141	Taxe sur l'électricité						
7363	Impôts sur les spectacles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
731731	Impôts sur les spectacles						
7388	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	15 538,95 €	16 500,00 €		16 500,00 €	16 134,13 €	0,00 €
7381	Taxe Add droits de mutation	217 422,31 €	145 000,00 €		145 000,00 €	154 490,80 €	0,00 €
	CHAP 73 : IMPÔTS ET TAXES	4 820 225,65 €	4 895 510,00 €	0,00 €	4 895 510,00 €	4 972 750,59 €	4 985 293,00 €

→ supprimer et remplacer par 732221

→ supprimer et remplacer par 73154

→ supprimer et remplacer par 7318

→ supprimer et remplacer par 73141

→ supprimer et remplacer par 731731

→ supprimer et remplacer par 73123

5104

PRESENTATION BP 2024 VILLE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
ART	Libellé Recettes	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024		
74	DOTATIONS-SUBVENTIONS	2 210 898,05 €	2 224 532,00 €	0,00 €	2 221 752,00 €	2 244 158,03 €	2 189 727,00 €		
7411	DFG	902 673,00 €	892 390,00 €		902 673,00 €	892 390,00 €	0,00 €		
74111	DFG						892 390,00 €		
741127	Dotation nationale de péréquation						77 805,00 €		
741121	DSR						620 875,00 €		
74121	DSR	600 519,00 €	620 875,00 €		600 519,00 €	620 875,00 €	0,00 €		
74127	Dotation nationale de péréquation	85 098,00 €	77 805,00 €		85 098,00 €	77 805,00 €	0,00 €		
744	FACTVA sur fonctionnement	30 374,90 €	49 000,00 €		49 000,00 €	22 184,36 €	20 000,00 €		
74718	Autres Titres sécurisés + ARS	18 629,01 €	33 000,00 €		33 000,00 €	23 487,82 €	23 000,00 €		
7472	Subvention Région	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
7473	Département (culture)	6 562,70 €	5 000,00 €		5 000,00 €	7 857,35 €	5 000,00 €		
74741	Communes membres du gfp(cout école)	119 143,87 €	120 000,00 €		120 000,00 €	129 832,19 €	120 000,00 €		
74751	Participations GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
7477	Subvention Fonds structurels - GAL	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
74771	Fonds social européen								
74772	FEDER								
74773	FEADER								
74778	Autres fonds européens								
7478	Autres organismes(aline)	20 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
747888	Autres								
748312	Produit de la DORTP						132 018,00 €		
748314									
7482	compensation pour perte de taxe	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
748313	Produit de la DORTP	134 891,00 €	134 891,00 €		134 891,00 €	134 891,00 €	0,00 €		
74832	FDTP	103 239,57 €	90 000,00 €		90 000,00 €	133 264,31 €	0,00 €		
74833	Comp exo TP	0,00 €	0,00 €		0,00 €	185 901,00 €	208 639,00 €		
74834	Comp exo TF	189 767,00 €	201 571,00 €		201 571,00 €	15 670,00 €	0,00 €		
74835	Comp exo TH	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
74836	FDTP						90 000,00 €		
7488	Autres attributions (compen. COVID)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
CHAP 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS		2 210 898,05 €	2 224 532,00 €	0,00 €	2 221 752,00 €	2 244 158,03 €	2 189 727,00 €		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	322 052,51 €	295 000,00 €	0,00 €	295 000,00 €	346 227,87 €	267 000,00 €		
7588	Autres produits divers de gestion courante								
7718	produits exceptionnels sur opérations de gestion								
752	Revenus des immeubles	305 094,86 €	280 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €	327 108,82 €	257 000,00 €		
7551	Reversement Lot. l'Airon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
7551	Reversement Lot. Les 3 Provinces	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
7584	Rec. sur créances en non valeur								
7588	Produits divers gestion courante	16 957,65 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	19 119,05 €	10 000,00 €		
CHAP 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION		322 052,51 €	295 000,00 €	0,00 €	295 000,00 €	346 227,87 €	267 000,00 €		

SINISTRE

→ supprimer et remplacer par 73111

→ supprimer et remplacer par 741121
→ supprimer et remplacer par 741127

→ supprimer et remplacer par 74771 à 74778

→ supprimer et remplacer par 747888

→ supprimer et remplacer par 748312
→ supprimer et remplacer par 74836

SLOW

PRESENTATION BP 2024 VILLE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
ART	Libellé Recettes	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024		
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
7688	Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
CHAP 76 : PRODUITS FINANCIERS		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	346 612,15 €	20 000,00 €	-2 678,22 €	17 321,78 €	14 162,12 €	0,00 €		0,00 €
7714	Rec. sur créances en non valeur	34,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
7718	Autres produits exceptionnels	6,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
773	Mandats annulés	0,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,62 €	0,00 €		0,00 €
775	Produits cession d'immo (Vente BIOCC)	294 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
7788	Produits exceptionnels	51 771,13 €	20 000,00 €	-2 678,22 €	17 321,78 €	14 054,50 €	0,00 €		0,00 €
CHAP 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS		346 612,15 €	20 000,00 €	-2 678,22 €	17 321,78 €	14 162,12 €	0,00 €		0,00 €
RECETTES FCT TOTALES		8 212 271,77 €	8 666 559,69 €	-2 678,22 €	7 896 555,81 €	8 483 219,97 €	10 334 389,75 €		
Excédent année 2022		1.429.178,08 €							

→ supprimer et remplacer par 7584

→ supprimer et remplacer par 75868

→ supprimer et remplacer par 75888

PRESENTATION BP 2024 VILLE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ART	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023 + CESSION	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
CHAP 0.02	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
60	ACHATS - VARIATIONS STOCK	931 950,06 €	1 762 862,88 €		1 762 862,88 €	970 374,88 €	1 377 085,05 €
6042	Achats prestations	38 391,22 €	38 000,00 €		38 000,00 €	27 349,70 €	38 000,00 €
60611	Eau, Ass	51 157,75 €	52 000,00 €		52 000,00 €	53 350,77 €	60 000,00 €
60612	Electricité	297 554,28 €	951 583,43 €		951 583,43 €	319 059,99 €	581 585,05 €
60613	Chauffage urbain	13 468,74 €	16 000,00 €		16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
60621	Combustibles	119 581,34 €	180 000,00 €		180 000,00 €	145 642,44 €	180 000,00 €
60622	Carburants	65 198,17 €	80 000,00 €		80 000,00 €	53 798,71 €	80 000,00 €
60623	Alimentation	128 092,46 €	170 000,00 €		170 000,00 €	147 707,59 €	160 000,00 €
60628	Autres fournitures	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	972,30 €	1 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	27 926,09 €	35 000,00 €		35 000,00 €	21 875,25 €	35 000,00 €
60632	Petit équipement	140 651,64 €	176 279,25 €		176 279,25 €	157 824,90 €	160 000,00 €
60633	Fournitures voirie	5 751,88 €	10 000,00 €		10 000,00 €	5 128,39 €	10 000,00 €
60636	Vêtements de travail	9 659,99 €	10 000,00 €		10 000,00 €	9 202,75 €	12 000,00 €
6064	Fournitures administratives	15 989,02 €	20 000,00 €		20 000,00 €	11 798,94 €	20 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	18 083,64 €	22 000,00 €		22 000,00 €	16 549,15 €	22 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	443,84 €	1 000,00 €		1 000,00 €	114,00 €	1 000,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	628 317,47 €	768 500,00 €	0,00 €	768 500,00 €	618 467,67 €	827 761,00 €
611	Contrat prestations service	66 447,33 €	70 000,00 €		70 000,00 €	75 010,82 €	80 000,00 €
6132	Locations immo	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6135	Locations mobilières + illuminations	30 157,22 €	40 000,00 €		40 000,00 €	80 762,74 €	0,00 €
61351	Matériel roulant						33 000,00 €
61358	Autres						7 000,00 €
61521	Entretien terrains	11 473,72 €	25 000,00 €		25 000,00 €	14 932,37 €	25 000,00 €
615221	Entretien bâtiments publics	99 976,10 €	100 000,00 €		100 000,00 €	116 029,41 €	115 000,00 €
615228	Entretien autres bâtiments	6 034,97 €	20 000,00 €		20 000,00 €	5 110,20 €	20 000,00 €
615231	Voies	163 116,03 €	229 000,00 €		229 000,00 €	98 959,35 €	230 000,00 €
615232	Réseaux	24 838,57 €	30 000,00 €		30 000,00 €	13 606,08 €	30 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	53 419,98 €	60 000,00 €		60 000,00 €	42 972,90 €	60 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 817,22 €	21 000,00 €		21 000,00 €	20 310,91 €	25 000,00 €
6156	Maintenance	94 831,59 €	98 000,00 €		98 000,00 €	92 253,16 €	110 261,00 €
6161	Assurance	41 193,21 €	45 000,00 €		45 000,00 €	41 022,23 €	62 000,00 €
6162	Assr oblig dommage - constr	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
617	Etudes, recherches	2 021,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	1 050,70 €	10 000,00 €
6182	Doc technique	5 294,33 €	10 000,00 €		10 000,00 €	6 968,80 €	10 000,00 €
6184	Versement organisme formation	9 656,20 €	10 000,00 €		10 000,00 €	9 478,00 €	10 000,00 €
6188	Autres frais	2 040,00 €	500,00 €		500,00 €	0,00 €	500,00 €

26 ET 36 €

→ supprimer et remplacer par 6135/61358

LOCATION BENNE
PHOTOCOPIEUR

27

5 LOW

PRESENTATION BP 2024 VILLE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ART	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023 + CESSION	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	423 103,48 €	511 550,00 €	0,00 €		453 914,53 €	552 550,00 €
6225	Indemnité comptable	54,88 €	50,00 €		50,00 €	0,00 €	50,00 €
6226	Honoraires	6 403,20 €	31 000,00 €		31 000,00 €	24 653,43 €	0,00 €
62261	Honoraires médicaux						25 000,00 €
62268	Autres honoraires, conseils		5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
6227	Frais de contentieux, d'acte	3 003,02 €				0,00 €	
6228	Divers (Illuminations - Contrôles STGS)	93 829,12 €	100 000,00 €		100 000,00 €	46 552,24 €	60 000,00 €
6231	Annonces et insertions	11 279,09 €	15 000,00 €		15 000,00 €	25 057,16 €	30 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	36 282,57 €	38 000,00 €		38 000,00 €	44 550,23 €	60 000,00 €
6233	Foires et expositions	495,60 €	1 500,00 €		1 500,00 €	259,20 €	1 500,00 €
6234	Réceptions						26 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	10 300,92 €	11 000,00 €		11 000,00 €	9 840,05 €	11 000,00 €
6237	Publications	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6238	Frais divers de publicité	2 400,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	6 226,00 €	8 000,00 €
6241	Transports de biens	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6247	Transports collectifs	14 128,85 €	16 000,00 €		16 000,00 €	10 194,50 €	16 000,00 €
6248	Frais de transports divers	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	2 382,40 €	3 000,00 €		3 000,00 €	2 758,74 €	4 000,00 €
6256	Missions	905,46 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 864,18 €	0,00 €
6257	Réceptions	24 007,55 €	25 000,00 €		25 000,00 €	24 434,82 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	14 419,48 €	18 000,00 €		18 000,00 €	13 327,46 €	18 000,00 €
6262	Frais de télécommunication	92 965,56 €	95 000,00 €		95 000,00 €	85 321,70 €	85 000,00 €
627	Services bancaires	7 737,91 €	8 000,00 €		8 000,00 €	455,46 €	8 000,00 €
6281	Concours divers	13 707,89 €	14 000,00 €		14 000,00 €	13 606,42 €	15 000,00 €
6282	Frais de gardiennage	1 439,58 €	2 000,00 €		2 000,00 €	1 439,58 €	2 000,00 €
6284	Redevances pour services rendus	0,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €	23 964,76 €	31 000,00 €
62876	Aux group de rattachement	1 600,00 €	0,00 €		0,00 €	6 430,51 €	10 000,00 €
62878	Aux group fiscal prop de rattachement	10 540,44 €	25 000,00 €		25 000,00 €	11 891,41 €	25 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	75 219,96 €	70 000,00 €		70 000,00 €	101 083,68 €	110 000,00 €
63	IMPOTS, ET TAXES	82 575,46 €	94 000,00 €	0,00 €	94 000,00 €	86 634,36 €	105 500,00 €
63512	Taxes foncières	71 397,00 €	82 000,00 €		82 000,00 €	81 139,00 €	90 000,00 €
63513	Autres impôts locaux	697,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	675,00 €	1 500,00 €
6354	Droits d'enregistrement		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6355	Taxe et impôts sur véhicules	520,52 €	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6358	Autres droits	5 725,84 €	6 000,00 €		6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
637	Autres impôts et taxes	4 235,10 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4 820,36 €	6 000,00 €
CHAP 11	CHARGES GENERALES	2 065 946,47 €	3 136 912,68 €	0,00 €	3 136 912,68 €	2 129 388,44 €	2 862 896,05 €

→ supprimer et remplacer par 62261/62266

INVENTAIRE

2021 : Chéquiers Commerçants
→ remplacer par 6238 et 6237

→ supprimer et remplacer par 6251
→ supprimer et remplacer par 6234

AGGLO

TF EPFN+ECOLE PARIS
Benne agglo

SACEM

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

510

P

PRESENTATION BP 2024 VILLE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ART	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023 + CESSION	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 964,71 €	64 000,00 €	-15 000,00 €	49 000,00 €	32 127,00 €	43 000,00 €
6216	Pers. Affecté par gp. de rattachement.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	50 964,71 €	64 000,00 €	-15 000,00 €	49 000,00 €	32 127,00 €	43 000,00 €
63	IMPOTS ET TAXES	45 709,76 €	46 000,00 €	2 400,00 €	48 400,00 €	46 278,93 €	47 000,00 €
6333	Part. à la formation professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6336	Cotisation CNFPT et CDG	39 722,33 €	40 000,00 €	2 300,00 €	42 300,00 €	40 329,46 €	41 000,00 €
6338	Autres impôts et taxes	5 987,43 €	6 000,00 €	100,00 €	6 100,00 €	5 949,47 €	6 000,00 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	3 463 136,07 €	3 483 070,00 €	57 200,00 €	3 540 270,00 €	3 411 508,82 €	3 595 000,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	1 709 419,74 €	1 762 970,00 €	37 100,00 €	1 800 070,00 €	1 782 679,80 €	1 852 582,00 €
64112	SF	40 138,37 €	44 000,00 €	5 600,00 €	41 000,00 €	38 821,44 €	40 000,00 €
64113	NBI						18 618,00 €
64114	Pers titulaire- indemnité inflation	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
64118	Autres indemnités	358 099,58 €	360 000,00 €	-5 000,00 €	375 000,00 €	334 455,31 €	320 000,00 €
64131	Rémunération principale contractuels	252 011,08 €	230 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	185 495,02 €	180 000,00 €
64134	Personnel non titulaire indem. inflation	800,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
64136	Indemnités	7 069,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
6451	Urssaf	364 715,56 €	360 000,00 €	0,00 €	370 000,00 €	356 153,31 €	360 000,00 €
6453	Caisse retraite	518 498,49 €	525 000,00 €	0,00 €	525 000,00 €	530 374,14 €	595 200,00 €
6454	Assedic	9 946,54 €	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	7 506,00 €	7 500,00 €
6455	Assurances personnel	147 260,98 €	145 000,00 €	30 000,00 €	175 000,00 €	132 672,13 €	142 000,00 €
6456	Versements au F.N.C du supplément	1 422,00 €	2 100,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	2 100,00 €
6458	Cotisation aux autres organismes	2 096,00 €	10 000,00 €	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	10 000,00 €
6471	Prestations versées pour le co	9 978,78 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	9 914,25 €	10 000,00 €
6474	Versements autres organismes	23 853,55 €	23 500,00 €	-12 000,00 €	24 000,00 €	23 433,08 €	25 000,00 €
6475	Médecine du travail	11 594,74 €	12 000,00 €	1 500,00 €	12 000,00 €	10 004,34 €	12 000,00 €
6488	Autres charges (excédent CNRACL)	632,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 12	CHARGES DE PERSONNEL	3 559 812,54 €	3 593 070,00 €	44 600,00 €	3 637 670,00 €	3 489 914,75 €	3 685 000,00 €
70-73	IMPOTS ET TAXES	1 200,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 074,00 €	3 000,00 €
7391111	Dégrèvement taxe foncière	1 200,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 074,00 €	3 000,00 €
7391171	Dégrèvement taxe foncière	1 200,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 074,00 €	3 000,00 €
CHAP 0.14 : ATTENUATION DE PRODUITS		0,00 €	66 000,00 €	-2 678,22 €	63 321,78 €	0,00 €	0,00 €
0.22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	66 000,00 €	-2 678,22 €	63 321,78 €	0,00 €	0,00 €
0.22	Dépenses imprévues	0,00 €	66 000,00 €	-2 678,22 €	63 321,78 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 0.22 : DEPENSES IMPREVUES		0,00 €	66 000,00 €	-2 678,22 €	63 321,78 €	0,00 €	0,00 €

Cotisation Urssaf taxe salaire

conserver 64112 et ajouter 64113

supprimer et remplacer par 73911

5 L O W

PRESENTATION BP 2024 VILLE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ART	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023 + CESSION	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
0.23	VIREMENT EN INVESTISSEMENT	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	496 619,00 €	0,00 €	1 979 325,06 €
	Virement en investissement	0,00 €	800 000,00 €		496 619,00 €	0,00 €	1 979 325,06 €
CHAP 0.23	VIREMENT EN INVESTISSEMENT	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	496 619,00 €	0,00 €	1 979 325,06 €
0.42	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT	621 495,68 €	335 000,00 €	0,00 €	335 000,00 €	313 854,31 €	521 354,00 €
67	Charges exceptionnelles	294 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
675	Valeur comptable des immo cédées	83 003,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6761	Différence sur réalisation	211 796,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotations aux amortissements	326 695,68 €	335 000,00 €	0,00 €	335 000,00 €	313 854,31 €	380 000,00 €
6811	Dotations aux amortissements	326 695,68 €	335 000,00 €		335 000,00 €	313 854,31 €	380 000,00 €
CHAP 0.42	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT	621 495,68 €	335 000,00 €	0,00 €	335 000,00 €	313 854,31 €	380 000,00 €
68	Dotations amortissements et provisions	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	141 354,00 €
6817	Dotations aux provisions	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	141 354,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	626 609,10 €	893 277,01 €	0,00 €	893 277,01 €	703 254,75 €	1 154 552,64 €
65131	Bourses						3 200,00 €
65132	Prix						
65138	Autres secours						6 000,00 €
65181	Primes, dols						
6521	La Fosse aux Loups (2020)+ 3 Provinces	12 362,04 €	0,00 €	0,00 €	12 362,32 €	0,00 €	0,00 €
6521	Budget Lot La Lathrée	0,00 €	124 521,40 €	0,00 €	124 521,40 €	0,00 €	
6521	Budget Lot Rue du Stade	0,00 €	52 605,61 €	0,00 €	52 605,61 €	0,00 €	
6531	Indemnités élus	190 049,43 €	193 000,00 €	0,00 €	190 000,00 €	194 766,56 €	0,00 €
65311	Indemnités élus						216 594,00 €
65312	Frais de mission						200,00 €
65313	Cotisation retraite élus						13 000,00 €
65315	Formation élus						7 800,00 €
65316	Frais de représentation du maire						
653172	Cotisation fin de mandat						100,00 €
6532	Frais de mission	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51,20 €	0,00 €
6533	Cotisation retraite élus	11 753,97 €	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €	11 981,84 €	0,00 €
6535	Formation élus	0,00 €	7 800,00 €	0,00 €	7 800,00 €	0,00 €	0,00 €
6536	Frais de représentation du maire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65372	Cotisation fin de mandat	60,07 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €	61,47 €	0,00 €
6541	Créances admises en non valeur	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
6542	Créances éteintes	135,58 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
65548	Autres contributions (Manche Num. PETR...)	18 380,53 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	19 757,25 €	0,00 €

→ supprimer et remplacer par 65821
 → supprimer et remplacer par 65821
 → supprimer et remplacer par 65821

→ supprimer et remplacer par 65312
 → supprimer et remplacer par 65312
 → supprimer et remplacer par 65312
 → supprimer et remplacer par 65312
 → supprimer et remplacer par 65312
 → supprimer et remplacer par 65568

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 16/04/2024
 ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

560

PRESENTATION BP 2024 VILLE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ART	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023 + CESSION	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
65568	Autres contributions (Manche Num. PETR...)						25 000,00 €
6561	Organismes de regroupement						170 000,00 €
657382	Subvention organismes publics divers						125 000,00 €
65558	Autres dépenses obligatoires	101 459,59 €	118 000,00 €	0,00 €	118 000,00 €	123 377,08 €	
657362	CCAS	180 000,00 €	220 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €	222 678,22 €	0,00 €
657363	CCAS/CIAS						208 000,00 €
657363	A caractère administratif						
65736211	non dotés de la personnalité morale						
65736212	dotés de la personnalité morale						
65738	Autres organismes publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657382	Autres organismes publics						0,00 €
6574	Subventions associations	112 363,36 €	125 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	130 559,54 €	
65741	Ménages						
65742	Entreprises						
65743	Fermiers et concessionnaires						
65748	Autres personnes de droit privé						138 000,00 €
65821	La Fosse aux Loups (2020)+ 3 Provinces						
65821	Budget Lot. La Lathrée						116 691,03 €
65821	Budget Lot Rue du Stade						47 153,61 €
6583	Intérêts moratoires						0,00 €
6588	Charges diverses de gestion	44,53 €	250,00 €	0,00 €	500,00 €	21,59 €	0,00 €
65888	Autres						57 814,00 €
CHAP 65	AUTRES CHARGES DE GESTION	626 609,10 €	893 277,01 €	0,00 €	893 277,01 €	703 254,75 €	1 154 552,64 €
66	CHARGES FINANCIERES	132 284,69 €	151 500,00 €	0,00 €	151 500,00 €	140 731,76 €	124 262,00 €
66111	Intérêts des emprunts	134 735,47 €	138 000,00 €	0,00 €	138 000,00 €	138 518,10 €	113 762,00 €
66112	IGNE	-4 330,23 €	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €	2 213,66 €	10 500,00 €
6615	Intérêts des comptes courants	1 879,45 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	132 284,69 €	151 500,00 €	0,00 €	151 500,00 €	140 731,76 €	124 262,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 381,01 €	41 200,00 €	0,00 €	50 000,00 €	36 213,80 €	4 000,00 €
6711	Intérêts moratoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6713	Secours et dots	3 100,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	5 250,00 €	0,00 €
6714	Bourses et prix	1 035,00 €	3 200,00 €	0,00 €	3 200,00 €	1 710,00 €	0,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	41 869,99 €	30 000,00 €	0,00 €	38 800,00 €	24 520,37 €	0,00 €
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	376,02 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	4 733,43 €	4 000,00 €
6745	Subventions aux particuliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 381,01 €	41 200,00 €	0,00 €	41 200,00 €	36 213,80 €	4 000,00 €
	DEPENSES FCT TOTALES	7 053 729,49 €	9 039 959,69 €	41 921,78 €	8 778 500,47 €	6 815 431,81 €	10 334 389,75 €
	Rappel recettes						10 334 389,75 €

Conseil municipal du 3 avril 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

→ supprimer et remplacer par 6583
 → supprimer et remplacer par 6513
 → supprimer et remplacer par 6513
 → supprimer et remplacer par 6588
 → supprimer et remplacer par 6574
 → supprimer et remplacer par 6588

510

Conseil Municipal du mercredi 3 avril 2024

PROPOSITION DE REPARTITION DES SUBVENTIONS 2024

SUBVENTIONS AU CCAS (Art 657382)

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
CCAS	210 000,00 €	210 000,00 €	190 000,00 €	180 000,00 €	220 000,00 €	208 000,00 €	Subv Ville au CCAS
TOTAL ART 65736	210 000,00 €	210 000,00 €	190 000,00 €	180 000,00 €	220 000,00 €	208 000,00 €	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PRIVES (Art 65748)

ANIMATION							
BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
1 - Amicale Réunionaise St Hilaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	pas de demande
2 - Dessinator	2 500,00 €	2 500,00 €	500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
3 - UCJA des 3 Provinces	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
4 - Association des jumelages de St Hilaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	pas de demande
5 - Club de l'Amitié et Aide aux Personnes Agées SHH	200,00 €	200,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
6 - Virey Club de l'Amitié	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
7 - SML Club de l'Amitié	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
8 - Houston progressive	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	
9- Accueil et échange de savoirs	300,00 €	300,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
TOTAL ANIMATION	9 000,00 €	9 000,00 €	7 100,00 €	6 950,00 €	9 450,00 €	9 950,00 €	

CULTURE

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
1 - Vie, culture et traditions normandes	3 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	3 750,00 €	4 000,00 €	3 850,00 €	Clect. & 900€ con sau
2 - ELAN artistique	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
3 - "En coulisses"	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	pas de demande
TOTAL CULTURE	4 550,00 €	3 550,00 €	3 350,00 €	4 250,00 €	4 500,00 €	4 350,00 €	

ENSEIGNEMENT

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
1 - APE des Groupes Scolaires Lecroisey & Beausejour	1 500,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
3 - Subvention projets pédagogiques Elémentaire Lecroi	1 420,00 €	1 420,00 €	0,00 €	940,00 €	0,00 €	720,00 €	20 €/élève CN SHH
6 - Subvention projets pédagogiques Ecole de Virey	0,00 €	800,00 €	680,00 €	0,00 €	800,00 €	1 120,00 €	20 €/élève CN SHH
7- APE du Groupe Scolaire Virey	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
9 - Subvention projets pédagogiques école St-Joseph	560,00 €	240,00 €	0,00 €	1 300,00 €	790,00 €	1 460,00 €	20 €/élève CN SHH
10 - Subvention projets pédagogiques élémentaire Imme	880,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	220,00 €	20 €/élève CN SHH
13 - APE Immaculée conception					500,00 €	450,00 €	
14 - Association "St-James Mémoires" subv exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	Commémo 80ème
15 - APE collège Jules Verne	500,00 €	492,80 €	487,71 €	500,00 €	450,00 €	450,00 €	Ex CDC arrondie
16 - Foyer socio-éducatif collège Jules Verne	1 800,00 €	1 798,72 €	1 780,14 €	1 765,00 €	1 770,00 €	1 770,00 €	Ex CDC arrondie
TOTAL ENSEIGNEMENT	7 360,00 €	6 971,52 €	6 047,85 €	6 705,00 €	6 510,00 €	8 690,00 €	

SPORT & LOISIRS

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
1 - Aikido	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
2 - Archers du Harcouët	750,00 €	750,00 €	750,00 €	700,00 €	700,00 €	800,00 €	
3 - Tennis Sud Manche	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	
4 - Union Badminton Club de la Baie	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	
5 - F Karaté 50	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
6 - Gym club Saint-Hilairien	750,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €	
7 - Mob cross Lehec	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €	400,00 €	400,00 €	
7 bis - Mob cross Lehec	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
8 - Promeneurs de la Sélune	240,00 €	240,00 €	0,00 €	240,00 €	240,00 €	250,00 €	
9 - Raquette Tennis de Table (RSH ASP)	1 800,00 €	2 500,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
10 - SHVL Football	16 900,00 €	16 900,00 €	16 900,00 €	16 400,00 €	18 000,00 €	16 400,00 €	6 307,17 € part SHH
11 - Tatami St Hilairien	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	7 000,00 €	
12 - Club Triathlon des trois provinces	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	200,00 €	
13 - Truite St Hilairienne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
TOTAL TABLEAU 1 SPORT & LOISIRS	33 540,00 €	33 790,00 €	32 850,00 €	31 290,00 €	33 040,00 €	30 950,00 €	

SLOW

SPORT & LOISIRS

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
14 - USH foot vétérans	300,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €	
15 - USH Handball	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	
16 - Rollers club de SHH	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
17 - USH Pétañque	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
18 - Vélo Club St Hilairen	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	
18 bis - Droits d'organisation courses cyclistes à SHH	13 455,00 €	13 455,00 €	13 455,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
19 - Futsal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
20 - Jogg'Hilaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	
21 - Ouest Auto Passion Sport	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
22 - Club Modélisme Saint-Hilaire	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
23 - KRAV MAGA Saint-Hilaire	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	
24 - Airon Air Montgoiffières club	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
25- Qi Gong Saint-Hilaire	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	600,00 €	
26 - Association sportive collège Jules Verne	400,00 €	394,24 €	390,17 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €	Part. ex CDC SHH
27 - Association sportive de l'Immaculée Conception	400,00 €	394,24 €	390,17 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €	Part. ex CDC SHH
28 - Association Agrippole	1 000,00 €	985,60 €	975,42 €	970,00 €	0,00 €	390,00 €	Part. ex CDC SHH
29 - Asso "Avenir de Mortain" Sect Athlé Relais.pédestre	250,00 €	271,04 €	0,00 €	0,00 €	240,00 €	240,00 €	Part. ex CDC SHH
30 - SML- Tennis de Table	850,00 €	850,00 €	600,00 €	600,00 €	500,00 €	300,00 €	
31 - SML- Normandie Bretagne	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
32 - SML- Club Olympique Polynormande	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	
34- Gymnastique volontaire de Virey	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
35 - Comité organisation cycliste MSMN subv exception	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
TOTAL TABLEAU 2 SPORT & LOISIRS	43 955,00 €	43 950,12 €	40 210,76 €	44 450,00 €	41 820,00 €	61 210,00 €	
TOTAL FINAL TABLEAUX 1 & 2 SPORT	77 495,00 €	77 740,12 €	73 060,76 €	75 740,00 €	74 860,00 €	92 160,00 €	

SLOW

DIVERS							
BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
1 - Société de Chasse de SHH	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €	400,00 €	
2 - Médailleurs militaires	100,00 €	100,00 €	100,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00 €	Pas de demande
3 - UNC AFN SHH	900,00 €	900,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	
4 - Amicale du personnel communal (APVSHH)	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
5 - Virey - AFN	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
6 - Virey - Société de chasse	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
7 - SML - ASCAL	200,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
8 - SML - AFN	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
9 - SML - Société de chasse	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
10 - SML - Fanfare	0,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de demande
11 - SML - Asso à l'Envers ciné plein air	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	
12 - SML - Les Bignons (Fête de la musique)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	600,00 €	800,00 €	
TOTAL DIVERS	2 600,00 €	5 900,00 €	9 000,00 €	7 950,00 €	7 400,00 €	8 150,00 €	

PROPOSITIONS	2023	2024	Observations
CCAS	220 000,00 €	208 000,00 €	Subv Ville/CCAS
Subventions Associations	102 720,00 €	123 300,00 €	
TOTAL GLOBAL	322 720,00 €	331 300,00 €	

Versement du budget communal au budget CCAS

SLOW

POUR INFORMATION : RAPPEL REPARTITION DES SUBVENTIONS 2017 FIGEES PAR LA CLECT (POLE TERRITORIAL SHH SUR LES 9 COMMUNES)

SUBVENTIONS (POLE TERRITORIAL SHH)

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2017
1 - Association sportive collège Jules Verne	391,93 €
2 - APE collège Jules Verne	440,92 €
3 - Foyer socio-éducatif collège Jules Verne	1 788,16 €
4 - Association sportive de l'immaculée Conception	391,93 €
5 - Groupement SHVL football	3 429,35 €
6 - 3AS (association aide alimentaire de la Sétune)	
7 - Association AIDER	
8 - Resto du coeur	
9 - Association d'aide aux malades à domicile	
10 - Secteur d'action gérontologique	
11 - Association LEPA du Manoir-Jumping	979,81 €
12 - Amicale des sapeurs pompiers	734,86 €
13 - Asso "Avenir de Morlain" Sect Athlé Relais pédestre	244,95 €
TOTAL SUB/POLE TERRITORIAL SHH	16 628,91 €

En 2017: année de la prise en charge par les communes de l'ex CDC de SHH avec reversement figé par la CLECT et part ville SHH de 16 628,91 €

* Subventions versées à partir de 2019 par le CCAS de SHH

→ supprimer et remplacer par 21321

RECETTES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024		
Programme/ Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
001	Excédent antérieur reporté	786 305,17 €	0,00 €	786 305,17 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
021	Virement section de fonctionnement	1 146 600,00 €		1 146 600,00 €	0,00 €	0,00 €	1 979 325,06 €	1 979 325,06 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €		1 500,00 €	2 205,26 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	
165	Dépôts et cautionnements versés	1 500,00 €		1 500,00 €	2 205,26 €		12 000,00 €		
1641	Emprunt			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
10	Dotations Fonds	187 691,25 €		187 691,25 €	133 625,64 €	14 876,67 €	767 212,37 €	782 089,04 €	
10222	FCTVA	144 191,25 €			90 016,98 €	14 876,67 €	4 176,37 €	19 053,04 €	
10226	TLE	43 500,00 €			43 608,66 €	0,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	
1068	Affectation résultat	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	719 536,00 €	719 536,00 €	
024	Produits des cessions	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00 €					0,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2111	Terrains nus	0,00 €		0,00 €	0,00 €				
2113	Terrains aménagés	0,00 €		0,00 €	0,00 €				
2132	Immeubles de rapport	0,00 €		0,00 €	0,00 €				
21321	Immeubles de rapport								
2188	Autres immobilisations	0,00 €		0,00 €	0,00 €				
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2031	Frais d'études				0,00 €				
27	Autres immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
276348	Lotissements			0,00 €					
27638	Autres établissements			0,00 €					

Programme/ Compte	Libellé	BUDGET 2023				BUDGET 2024			
		BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
OPÉRATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES									
040	Transferts entre sections	335 000,00 €	0,00 €	335 000,00 €	313 854,31 €	0,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	
19	Différences sur réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
192	Plus values sur cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2111	Terrains nus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21313	Bâtiments sociaux et médicaux-sociaux								
21314	Bâtiments culturels et sportifs								
2184	Mobilier			0,00 €	0,00 €				
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2183	Matériel de bureau			0,00 €	0,00 €				
21831	Matériel informatique scolaire								
21838	Autre matériel informatique								
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2185	Matériel de téléphonie								
21318	Autres bâtiments			0,00 €	0,00 €				
28	Amortissements des immobilisations	335 000,00 €	0,00 €	335 000,00 €	313 854,31 €		380 000,00 €	380 000,00 €	
2802	Frais d'études, d'élaboration	3 230,45 €		3 230,45 €	1,52 €		3 230,45 €	3 230,45 €	
28031	Frais d'études	28 031,00 €		28 031,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
2804132	Bâtiments et installations	1 910,34 €		1 910,34 €	1 410,34 €		1 910,34 €	1 910,34 €	
2804181	Bien mobilier, matériel	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	
280422	Bâtiments et installations	13 929,18 €		13 929,18 €	15 929,18 €		13 929,18 €	13 929,18 €	
2805	Concessions et droits similaires								
28051	Concessions et droits similaires	19 361,40 €		19 361,40 €	13 073,11 €		19 361,40 €	19 361,40 €	
28121	Plantation d'arbres et arbustes	382,71 €		382,71 €	382,71 €		382,71 €	382,71 €	
28128	Autres agencements et aménagements	4 564,36 €		4 564,36 €	4 564,36 €		4 564,36 €	4 564,36 €	
28132	Immeubles de rapport	7 980,63 €		7 980,63 €	7 980,66 €		0,00 €	0,00 €	
281321	Immeubles de rapport						7 980,60 €	7 980,60 €	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 225,72 €		1 225,72 €	1 225,72 €		1 225,72 €	1 225,72 €	
281532	Réseaux d'assainissement	4 553,19 €		4 553,19 €	4 553,19 €		4 553,19 €	4 553,19 €	
281568	Autres matériels et outillage	281 568,00 €		281 568,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
281571	Matériel roulant	18 176,46 €		16 273,76 €	16 273,76 €		0,00 €	0,00 €	
2815731	Matériel roulant						30 676,46 €	30 676,46 €	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie								
281578	Autre matériel et outillage	14 584,15 €		12 850,15 €	12 850,15 €		24 584,15 €	24 584,15 €	
281578	Autre matériel et outillage						0,00 €	0,00 €	
281578	Autre matériel et outillage de voirie						0,00 €	0,00 €	
28158	Autres installations et matériels	28 158,00 €		28 158,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
281757	Matériel et outillage de voirie	6 857,75 €		5 447,46 €	5 447,56 €				
2817571	Matériel roulant								
28175738	Autre matériel et outillage de voirie						16 857,15 €	16 857,15 €	
28181	Installations générales	512,24 €		512,24 €	512,24 €		3 012,24 €	3 012,24 €	
28182	Matériel de transport	34 109,34 €		34 109,34 €	32 447,99 €				
281821	Matériel de transport ferroviaire						44 109,97 €	44 109,97 €	
281828	Autres matériels de transport								
28183	Matériel de bureau	38 497,13 €		38 497,13 €	45 714,62 €				
281831	Matériel informatique scolaire						12 832,38 €	12 832,38 €	

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

→ supprimer et remplacer par 21831 à 2185

→ Ajouter 21313 et 21314

→ supprimer et remplacer par 2805

→ supprimer et remplacer par 281321

→ supprimer et remplacer par 281573

→ supprimer et remplacer par 281578

→ supprimer et remplacer par 281757

→ supprimer et remplacer par 281821

→ supprimer et remplacer par 281831

→ supprimer et remplacer par:281841 et 281848

RECETTES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023				BUDGET 2024			
Programme/ Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
281838	Autre matériel informatique								
281841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires						12 832,37 €	12 832,37 €	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers						12 832,38 €	12 832,38 €	
28185	Matériel de téléphonie								
28184	Mobilier	31 150,58 €		31 150,58 €	29 229,21 €				
281841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires						31 150,58 €	31 150,58 €	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
28188	Autres immobilisations corporelles	129 974,37 €		129 974,37 €	118 257,99 €		129 974,37 €	129 974,37 €	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	75 000,00 €		75 000,00 €	70 905,66 €		75 000,00 €	75 000,00 €	
2031	Frais d'études	75 000,00 €		75 000,00 €	70 905,66 €		75 000,00 €	75 000,00 €	

RECETTE INDIVIDUALISEES		1 487 436,26 €	0,00 €	1 487 436,26 €	1 397 017,46 €	231 579,60 €	19 818,00 €	251 397,60 €
OP 0019	Eclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
OP 0145	Travaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt							
OP 0147	Salle Marly	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt							
OP 0148	Aménagements et travaux Bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt							
OP 0149	Aménagements espaces publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt							
OP 0150	Mobiliers, équipements Bts non scolaires.	20 730,00 €	0,00 €	20 730,00 €	9 583,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1318	Subvention Agence de l'Eau			0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1311	Subvention Plan de Relance Cantine	20 730,00 €		20 730,00 €	9 583,56 €	0,00 €		
1641	Emprunt			0,00 €				
OP 0151	Matériel, logiciels et NTIC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
OP 0152	Ecole Beauséjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1311	Subvention Plan de Relance	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
1641	Emprunt			0,00 €				

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE

→ supprimer et remplacer par 13461

RECETTES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024			
Programme/ Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024		
OP 0153	Ecoles Lecroisey	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1311	Subvention Plan de Relance		0,00 €	0,00 €						
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 0154	Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 0155	Dépenses non individualisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 0157	Salle des Fêtes SH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1328	Subvention Réserve parlementaire			0,00 €						
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 0159	Cinéma LE REX	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €		21 000,00 €
1328	Subvention CNC			21 000,00 €		21 000,00 €		21 000,00 €		21 000,00 €
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 0162	Aménagement plan d'eau	21 600,00 €	0,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1328	Subvention Agence de l'Eau			21 600,00 €		21 600,00 €		0,00 €		0,00 €
OP 0172	Terrain Guerro	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 176	Accessibilité camping municipal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 179	Tx vieille tour et fresques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1321	Subvention DRAC			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
1323	Subvention Département			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 181	Halles marché Place Delaporte (AP/CP)	1 207 438,26 €	0,00 €	1 207 438,26 €	1 133 387,83 €	115 449,60 €	0,00 €	115 449,60 €		115 449,60 €
1322	Subvention Région			577 248,00 €		461 798,00 €		115 449,60 €		0,00 €
1323	Subvention Département (CPS)			489 275,00 €		530 674,00 €		0,00 €		0,00 €
1341	DSIL			140 915,26 €		140 915,83 €		0,00 €		0,00 €
13461	DETR									
1641	Emprunt			0,00 €		0,00 €				
1641	Crédit Relais			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
OP 182	Boulevard de la Sélune - mini giratoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1641	Emprunt			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
OP 183	Rues Dauphine-Féburon-Des Fleurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1641	Emprunt			0,00 €		0,00 €				
OP 184	Vidéo Protection	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1341	DETR			0,00 €		0,00 €				0,00 €
13461	DETR									
1641	Emprunt			0,00 €						
OP 185	Effacement réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1641	Emprunt			0,00 €		0,00 €				

RECETTES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024		
Programme/ Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
1341	DETR	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
13461	DETR								
1641	Emprunt			0,00 €	0,00 €				
OP 324	Matériel Informatique mairie V	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1641	Emprunt			0,00 €					
OP 339	Aménagement du bourg V	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1641	Emprunt			0,00 €					
OP 344	Informatique écoles et biblioth. V	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1311	Subvention Plan de Relance		0,00 €						
1641	Emprunt			0,00 €					
OP 345	Travaux école et cantine V	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1348	Autres participations chaudière		0,00 €						
1341	DETR	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
13461	DETR			0,00 €					
1641	Emprunt			0,00 €					
OP 350	implantation commerce Le Virest	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1641	Emprunt			0,00 €					
OP 359	Aménagement Rue du Château	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1341	DETR			0,00 €					
13461	DETR			0,00 €				0,00 €	
1641	Emprunt			0,00 €	0,00 €				
OP 360	Réhabilitation salle des fêtes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1323	Subvention Département CPS			0,00 €					
1341	DETR			0,00 €					
13461	DETR			0,00 €				0,00 €	
1641	Emprunt			0,00 €					
OP 363	Réhabilitation Mairie Cantine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1323	Subvention Département CPS			0,00 €					
1341	DETR			0,00 €	0,00 €				
13461	DETR			0,00 €				0,00 €	
1318	Subvention Economie Energie			0,00 €	0,00 €				
1641	Emprunt			0,00 €					
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 024 532,68 €	0,00 €	4 024 532,68 €	1 917 608,33 €	246 456,27 €	3 233 355,43 €	3 479 811,70 €	
	TOTAL Art 1641 - Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	
						du BP 2024	0,00%		

→ supprimer et remplacer par: 13461

→ supprimer et remplacer par: 13461

→ supprimer et remplacer par: 13461

→ supprimer et remplacer par: 13461

→ supprimer et remplacer par: 13461

SLOW

→ supprimer et remplacer par 10228

→ supprimer et remplacer par 21321

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023				BUDGET 2024		
Programme/Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024
001	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		875 303,08 €	875 303,08 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 885 758,25 €	0,00 €	2 885 758,25 €	2 885 758,25 €	0,00 €	843 000,00 €	843 000,00 €
1641	Remboursement emprunt	2 884 258,25 €		0,00 €	2 883 703,73 €		831 000,00 €	831 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements versés	1 500,00 €		0,00 €	2 054,52 €		12 000,00 €	12 000,00 €
10	Dotations Fonds	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10223	Taxe d'aménagement							
10228	Autres fonds d'investissement							
1068	Rev Excédent Assain							
10222	Reversement FCTVA Agglo	0,00 €		0,00 €				
20	Immobilisations incorporelles	27 500,00 €	0,00 €	27 500,00 €	25 000,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
20442	Subvention OPAH (15 dossiers en cours)	27 500,00 €		0,00 €	25 000,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
20422	Subvention Assainissement VIREY		0,00 €	0,00 €	0,00 €			
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2111	Terrains nus							
2113	Terrains aménagés			0,00 €				
2132	Immeubles					0,00 €		
21321	Immeubles de rapport							
2188	Autres immobilisations					0,00 €		
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Constructions	0,00 €				0,00 €		
27	Autres immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 127,59 €	101 127,59 €
276348	Avance lotissement -			0,00 €			101 127,59 €	

SLOW

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023				BUDGET 2024		
Programme/Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024
OPÉRATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES								
040	Transferts entre sections	74 900,00 €	-100 000,00 €	-25 100,00 €	59 857,09 €	0,00 €	64 000,00 €	64 000,00 €
13	Subv. d'investissement amortissables	4 900,00 €	0,00 €	4 900,00 €	4 327,47 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
13911	Amortissement Subvention Etat				0,00 €			
13918	Amortissement Equipements autres	4 900,00 €			4 327,47 €			
19	Différences sur réalisations		0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
192	Moins valeurs sur cession			0,00 €				
21	Immobilisations corporelles (Tx en régle)	70 000,00 €	-100 000,00 €	-30 000,00 €	55 529,62 €		60 000,00 €	60 000,00 €
2313	Constructions	100 000,00 €	-100 000,00 €	0,00 €	0,00 €			
2128	Autres agencements				0,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux							
21314	Bâtiments culturels et sportifs						30 000,00 €	30 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	70 000,00 €			33 876,78 €		0,00 €	0,00 €
21534	Réseaux d'électrification			0,00 €	21 652,84 €	0,00 €		
2184	Mobilier			0,00 €		0,00 €		
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires							
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers							
041	Opérations patrimoniales	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 905,66 €	0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
2128	Terrains aménagés autres				11 688,72 €			
21312	Batiments scolaires	0,00 €			0,00 €			
2315	Installations							
21318	Autres bâtiments publics	75 000,00 €			57 824,94 €			
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux							
21314	Bâtiments culturels et sportifs						75 000,00 €	75 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	0,00 €			0,00 €			
21538	Autres reseaux				1 392,00 €			

→ supprimer et remplacer par 21313 à 21314

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

→ supprimer et remplacer par 21313 à 21314

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023				BUDGET 2024			
Programme/Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
	DEPENSES INDIVIDUALISEES	858 874,43 €	0,00 €	875 230,51 €	537 695,58 €	88 189,29 €	1 430 691,74 €	1 518 881,03 €	
OP 0019	Eclairage public	40 409,46 €	0,00 €	40 409,46 €	16 385,46 €	18 934,08 €	30 000,00 €	48 934,08 €	
21534	Réseaux d'électrification			0,00 €	0,00 €	18 934,08 €	15 000,00 €	33 934,08 €	
21534	Sinistres réseau électrification	40 409,46 €			16 385,46 €		15 000,00 €	15 000,00 €	
2315	Installations, matériel et outillage			0,00 €					
OP 0145	Travaux de voirie (AP/CP)	31 932,31 €	0,00 €	31 932,31 €	15 132,16 €	2 401,96 €	65 000,00 €	67 401,96 €	
215738	Autre matériel et outillage de voirie			0,00 €	0,00 €				
21578	Autres matériels			0,00 €	0,00 €				
2151	Réseaux de voirie	31 932,31 €		31 932,31 €	15 132,16 €				
21538	Autres réseaux			0,00 €	0,00 €	2 401,96 €	15 000,00 €		
21534	Réseaux d'électrification		0,00 €	0,00 €	0,00 €				
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00 €	0,00 €	0,00 €				
OP 0148	Aménagements et travaux Bâtiments	27 308,32 €	0,00 €	27 308,32 €	14 492,32 €	0,00 €	50 000,00 €	34 518,00 €	
2188	Brise vent local pétanque + Eclairage + Fenêtre	0,00 €		0,00 €	0,00 €				
21318	Bâtiments publics (Sortie chauffage Hall Lacroisey) + Eclairage	0,00 €		0,00 €	0,00 €				
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux								
21314	Bâtiments culturels et sportifs								
2188	Pareballon terran foot			0,00 €	0,00 €		15 000,00 €		
21318	Toiture Salle tennis Beauséjour	0,00 €							
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux								
21314	Bâtiments culturels et sportifs								
21318	Maison Fuller Rue de Martain démolition	0,00 €		0,00 €	0,00 €		19 518,00 €		
21318	FOURRIERE ANIMALE								
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux								
21314	Bâtiments culturels et sportifs								
2031	Frais d'études Baraquements	504,00 €		504,00 €	504,00 €				
21318	Désamiantage Baraquements		0,00 €	0,00 €					
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux								
21314	Bâtiments culturels et sportifs								
21318	Toiture CCAS	14 804,32 €			13 988,32 €				
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux								
21314	Bâtiments culturels et sportifs								
2188	Autres immobilisations								
21318	Ravallément facade "Sacré Cœur"	12 000,00 €			0,00 €				
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux								
21314	Bâtiments culturels et sportifs								

→ supprimer et remplacer par 215738

→ supprimer et remplacer par 21313 à 21314

→ supprimer et remplacer par 21313 à 21314

→ supprimer et remplacer par 21313 à 21314

→ supprimer et remplacer par 21313

→ supprimer et remplacer par 21313

→ supprimer et remplacer par 21313

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_018BIS-DE



DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023				BUDGET 2024			
Programme/Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
OP 0149	Aménagements espaces publics	37 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €	26 106,18 €	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
2188	Aire de jeu PLAN D'eau	22 000,00 €		22 000,00 €	26 106,18 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
21316	Autres bâtiments publics/cimetière colombarium			0,00 €	0,00 €		22 000,00 €		
2188	Escalier Tournebride	0,00 €		0,00 €					
21318	Arbres route d'Avranches			0,00 €			25 000,00 €		
2188	Arbres route d'Avranches	0,00 €		0,00 €			15 000,00 €		
2188	Mobiliers urbains - divers	15 000,00 €		15 000,00 €	0,00 €				
OP 0150	Mobiliers, équipements Bts non scolaires.	37 716,84 €	0,00 €	37 716,84 €	23 069,96 €	0,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	
21571	Matériel roulant (remorque)			0,00 €					
215731	Matériel roulant (remorque)			0,00 €	0,00 €		12 000,00 €		
2184	Mobilier divers Mairie + divers	0,00 €		0,00 €					
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2188	Autres immobiliers corporelles	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €		
2188	Autres immob. Matériel Rest. Scolaire	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €				
2188	Achat matériel illuminations 3 communes/ROBOT DE TONTE	24 716,84 €			23 069,96 €		32 000,00 €		
OP 0151	Matériel, logiciels et NTIC	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	17 149,60 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
2051	Logiciels divers POLICE	3 000,00 €		3 000,00 €	17 149,60 €	0,00 €			
2183	Serveurs PC et matériel infor. (MIGRAT)	15 000,00 €		15 000,00 €	0,00 €				
21831	Matériel informatique scolaire								
21838	Autre matériel informatique						15 000,00 €		
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2185	Matériel de téléphonie			0,00 €					
2188	Autres immobilisations corporel.								
OP 0152	Ecole Beausejour	8 106,80 €	0,00 €	8 106,80 €	3 299,28 €	0,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	
2128	Aménagement divers				0,00 €				
21312	Bâtiments scolaires	3 000,00 €		3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €		
2183	Matériel de bureau (disques durs)	106,80 €		106,80 €	106,83 €				
21831	Matériel informatique scolaire								
21838	Autre matériel informatique								
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires						2 500,00 €		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2185	Matériel de téléphonie								
2184	Mobilier	2 500,00 €		2 500,00 €	0,00 €				
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2188	Autres immobilisations corporel.	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	3 192,45 €		5 000,00 €		
2033	Frais d'insertion			0,00 €			0,00 €		

→ supprimer et remplacer par 215731

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

→ supprimer et remplacer par 21831 à 2185

→ supprimer et remplacer par 21831

→ supprimer et remplacer par 21841

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024		
Programme/Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
OP 0153	Ecoles Lecroisey	12 119,95 €	0,00 €	12 119,95 €	7 193,53 €	3 017,06 €	10 500,00 €	13 517,06 €	
2031	Frais d'études - Plan relance maternelle			0,00 €	0,00 €				
21312	Batiments scolaires	3 000,00 €		3 000,00 €		2 586,98 €	3 000,00 €		
2183	Matériel de bureau			0,00 €	202,80 €	430,08 €			
21831	Matériel informatique scolaire								
21838	Autre matériel informatique								
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2185	Matériel de téléphonie								
2184	Mobilier	2 500,00 €		2 500,00 €	446,18 €	0,00 €	0,00 €		
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires						2 500,00 €		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2188	Autres immobilisations corporelles	6 619,95 €	0,00 €	6 619,95 €	6 544,55 €	0,00 €	5 000,00 €		
OP 0154	Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	
2182	Véhicule	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €		
21821	Matériel de transport ferroviaire								
21828	Autres matériels de transport						31 000,00 €		
OP 0155	Dépenses non individualisées	11 712,00 €	0,00 €	11 712,00 €	83 636,33 €	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	
2111	Terrains nus (RETROCESSION + EDF)	9 712,00 €		9 712,00 €	712,00 €		11 000,00 €		

→ supprimer et remplacer par 21831 et 2185

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

→ supprimer et remplacer par 21821 et 21828

SLOW

SLOW

→ supprimer et remplacer par 21611 à 21622

→ supprimer et remplacer par 21841

→ supprimer et remplacer par 21313

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024		
Programme/Compte	Libellé	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
2161	Reliure registres mairie	2 000,00 €		2 000,00 €	1 924,33 €				
21611	Biens sous-jacents						2 000,00 €		
21612	Dépenses ultérieures immobilisées								
21621	Biens sous-jacents								
21622	Dépenses ultérieures immobilisées								
2313	EPFN		100 000,00 €		81 000,00 €				
OP 0157	Salle des Fêtes SH	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	14 798,09 €	0,00 €	14 798,09 €	
2031	Frais d'études								
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €				14 798,09 €	0,00 €		
2315	Installations, matériel et outillage			0,00 €	0,00 €	0,00 €			
OP 0159	Cinéma LE REX	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	
2031	Etude Réfection bâtiment			0,00 €	0,00 €				
2188	Autres immobilisations corporel.	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €		
OP 0162	Aménagement plan d'eau	16 643,92 €	0,00 €	16 643,92 €	5 933,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2031	Frais étude	16 643,92 €		16 643,92 €	5 933,27 €				
OP 0193	Salon d'honneur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	
OP 0172	Terrain Guerro + Bâtiment Associatif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2031	Etudes			0,00 €					
2151	Réseau de voirie			0,00 €					
2315	Installations, matériel et outillage		0,00 €	0,00 €					
OP 176	Accessibilité camping municipal	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	4 316,28 €	14 035,84 €	18 352,12 €	
2051	Logiciels	6 200,00 €	0,00 €	6 200,00 €	0,00 €	4 316,28 €	0,00 €		
2184	Mobilier			0,00 €	0,00 €				
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
21318	Travaux aménagement douches	5 800,00 €		5 800,00 €					
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux								
21314	Bâtiments culturels et sportifs								
2188	Autres immobilisations						10 000,00 €	10 000,00 €	
OP 193	Marché couvert (salle + sanitaire) AP/CP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 035,84 €	4 035,84 €	
2031	Etudes			0,00 €	0,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	
2313	Constructions			0,00 €	0,00 €				
OP 181	Halles marché Place Delaporte (AP/CP)	240 130,00 €	120 000,00 €	360 130,00 €	291 007,20 €	0,00 €	47 000,00 €	47 000,00 €	
2031	Frais d'études - Atelier du Marais	10 000,00 €		10 000,00 €	2 855,64 €				

→ supprimer et remplacer par 21313 à 21314

→ supprimer et remplacer par 21841

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024			
		BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	RAR 2024	TOTAL 2024	
21531	Réseaux d'adduction d'eau			0,00 €	2 569,93 €					
2313	Travaux	205 500,00 €	87 000,00 €	292 500,00 €	204 525,98 €		47 000,00 €			
2315	Travaux aménagement		0,00 €		59 145,08 €					
21538	Autres réseaux				0,00 €					
2188	autres immobilisations	24 630,00 €			21 910,57 €					
OP 194	Toiture Marly (AP/CP)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		32 000,00 €	32 000,00 €		
2031	Etudes			0,00 €			14 000,00 €			
2313	Consturctions						18 000,00 €			
OP 195	Pumtrack (AP/CP)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €		
2031	Frais d'études			0,00 €						
2315	Installations, matériel et outillage		0,00 €	0,00 €	0,00 €		20 000,00 €			
OP 184	Vidéo Protection	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
2031	Frais d'études			0,00 €	0,00 €					
2315	Installations, matériel et outillage			0,00 €	0,00 €					
OP 185	Effacement réseaux + Eclairage Public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
21534	Réseaux d'électrification Rue de Paris	0,00 €		0,00 €	0,00 €					
2315	Installations, matériel et outillage			0,00 €						
OP 186	Musée la Verrière (AP/CP)	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	3 513,23 €		647 391,43 €	647 391,43 €		
2031	Frais d'études - Honoraires Architecte	20 000,00 €		20 000,00 €			20 000,00 €			
21318	Autres batiments publics			0,00 €						
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux									
21314	Bâtiments culturels et sportifs									
2313	Constructions	80 000,00 €		80 000,00 €	3 513,23 €		627 391,43 €			
OP 192	Adressage(AP/CP)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		39 337,47 €	39 337,47 €		
2033	Frais d'insertion			0,00 €			3 500,00 €			
2151	Réseaux de voirie									
2315	Installations, matériel et outillage	0,00 €		0,00 €	0,00 €					
21534	Réseaux d'électrification			0,00 €			35 837,47 €			
OP 189	Maison médicale SHH parking	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
2313	Constructions	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
2184	Mobilier	0,00 €		0,00 €	0,00 €					
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires									
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers									
2188	Autres immobilisations			0,00 €	0,00 €					
2031	Etude			0,00 €						
2111	Terrains nus									
OP 190	Plan de Relance numérique Ecoles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
2183	Matériel de bureau		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €			
OP 191	ADAP Bâtiments (AP/CP)	100 000,00 €	-92 000,00 €	8 000,00 €	6 935,44 €		100 000,00 €	100 000,00 €		
2313	Constructions	100 000,00 €	-92 000,00 €	8 000,00 €	6 935,44 €		100 000,00 €	100 000,00 €		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024		
		BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
OP 216	Achat de matériel SM	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	2 343,07 €	9 211,89 €	3 000,00 €	12 211,89 €	
2184	Mobilier (Isolobirs)			0,00 €	0,00 €				
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
21578	Autre Matériel (tondeuse, élagueuse ...)	0,00 €		0,00 €	0,00 €		3 000,00 €		
2183	Matériel de bureau	2 000,00 €		2 000,00 €	2 343,07 €				
21831	Matériel informatique scolaire								
21838	Autre matériel informatique								
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2185	Matériel de téléphonie								
2188	Autres immobilisations corporelles LV	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	9 211,89 €			
2182	Véhicule	0,00 €		0,00 €					
21821	Matériel de transport ferroviaire								
21828	Autres matériels de transport								
OP 236	Achat de terrain SM	5 770,00 €	0,00 €	5 770,00 €	0,00 €	5 770,00 €	0,00 €	5 770,00 €	
2111	Terrains	5 770,00 €	0,00 €	5 770,00 €	0,00 €	5 770,00 €			
OP 240	Pont sur Lair	54 818,00 €	0,00 €	54 818,00 €	0,00 €	4 818,00 €	30 000,00 €	34 818,00 €	
2031	Études	4 818,00 €		4 818,00 €		4 818,00 €	0,00 €		
2315	Installation, Matériel et outillage	50 000,00 €		50 000,00 €		0,00 €	30 000,00 €		
OP 245	Travaux de bâtiments comm. SM	6 633,43 €	0,00 €	6 633,43 €	1 906,84 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
2031	Frais d'études			0,00 €	0,00 €	0,00 €			
2184	Mobilier			0,00 €	0,00 €	0,00 €			
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
21318	Travaux Eglise	0,00 €		0,00 €		0,00 €			
21316	Equipements cimetière	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €			
2313	Travaux menuiserie extérieurs logements	6 633,43 €		6 633,43 €	1 906,84 €	0,00 €	25 000,00 €		

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

→ supprimer et remplacer par 21831 et 21848

→ supprimer et remplacer par 21821 et 21828

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

510

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024		
		BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
OP 246	Travaux voirie et extension réseaux	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	19 019,88 €	0,00 €	31 200,00 €	31 200,00 €	
21534	Eclairage public Rés. Bois Avenel	20 000,00 €		20 000,00 €	19 019,88 €		0,00 €	0,00 €	
2151	Réseaux de voirie - la boudrais			0,00 €	0,00 €		31 200,00 €	31 200,00 €	
OP 248	Atelier Municipal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2031	Frais d'études			0,00 €					
2313	Travaux aménagement			0,00 €					
21318	Autres constructions			0,00 €					
OP 249	Réhabilitation école en logt	10 153,40 €	0,00 €	10 153,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2031	Frais d'études	0,00 €		0,00 €					
2033	Frais d'insertion			0,00 €					
2184	Mobilier		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2313	Travaux aménagement	10 153,40 €		10 153,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2315	Installations, matériel et outillage				0,00 €	0,00 €			
OP 319	Bâtiments publics divers V	4 500,00 €	25 000,00 €	29 500,00 €	0,00 €	23 001,93 €	5 000,00 €	28 001,93 €	
2188	Autres matériels divers		0,00 €						
2188	Clôture Logements	4 500,00 €				20 713,20 €			
2313	Constructions	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	2 288,73 €			
2315	Installations, matériel et outillage								
OP 324	Matériel informatique mairie V	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2183	Matériel de bureau et informatique (isoloirs)			0,00 €	0,00 €				
21831	Matériel informatique scolaire								
21838	Autre matériel informatique								
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2185	Matériel de téléphonie								
OP 339	Aménagement du bourg V	21 920,00 €	-20 000,00 €	1 920,00 €	0,00 €	1 920,00 €	0,00 €	1 920,00 €	
21316	Cimetière			0,00 €					
2315	Installations, matériel et outillage			0,00 €					
2031	Frais Etudes	1 920,00 €		1 920,00 €	0,00 €	1 920,00 €			
2188	Provision CHAUDIERE	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	0,00 €				
2151	Réseaux de voirie								
OP 344	Informatique écoles et biblioth. V	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	571,83 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
2183	Matériel de bureau et informatique		0,00 €	0,00 €					
21831	Matériel informatique scolaire								
21838	Autre matériel informatique								
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

→ supprimer et remplacer par 21831 et 2185

→ supprimer et remplacer par 21831

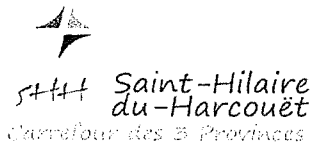
510

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

→ supprimer et remplacer par 21321

→ supprimer et remplacer par 21841 et 21848

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VILLE		BUDGET 2023					BUDGET 2024		
		BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL 2024	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2185	Matériel de téléphonie								
2184	Mobilier	3 000,00 €		3 000,00 €	571,83 €		5 000,00 €		
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
OP 345	Travaux école et cantine V	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2188	Autres immobilisations		0,00 €	0,00 €	0,00 €				
2031	Etudes chaudière			0,00 €	0,00 €				
2313	Constructions		0,00 €	0,00 €	0,00 €				
OP 350	Implantation commerce Le Virest	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2031	Frais d'études					0,00 €			
2132	Immeubles de rapport			0,00 €					
21321	Immeubles de rapport								
2315	Installations, matériel et outillage					0,00 €			
OP 353	Voirie Virey	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21534	Réseaux d'électrification		0,00 €	0,00 €	0,00 €				
2031	Frais d'études					0,00 €			
2315	Installations, matériel et outillage					0,00 €			
OP 363	Réhabilitation BATIMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53 209,00 €	53 209,00 €	
2135	Installations générales								
2184	Mobilier				0,00 €				
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires								
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
2188	Autres immobilisations corporelles								
2315	Installations, matériel et outillage			0,00 €	0,00 €				
2313	Constructions			0,00 €	0,00 €		53 209,00 €		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 922 032,68 €	-100 000,00 €	3 763 388,76 €	3 579 216,58 €	90 689,29 €	3 389 122,41 €	3 479 811,70 €	



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 23

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_019

Classification : 7/ Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

**Adoption des Comptes de Gestion 2023 des budgets
Lotissements**

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.2121-31 code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'arrêt du Conseil d'État – 3 novembre 1989 – Gérard Ecorcheville – n° 65013, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif : « *Considérant qu'il résulte de l'ensemble des dispositions sus-reproduites qu'un conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal...* »,

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

CONSIDERANT que les Comptes de Gestion 2023 des budgets annexes lotissements doivent être présentés aux membres du Conseil Municipal, puis adoptés.

*

Les Comptes de Gestion 2023 des budgets annexes lotissements établis par Monsieur le Trésorier municipal, sont présentés aux membres du Conseil Municipal :

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024.

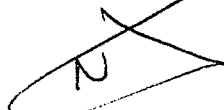
- Sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët, budget annexe Lotissements : « Les 3 Provinces » et « Résidence de la Lathrée ».
- Sur le territoire de la commune déléguée de Virey, budget annexe Lotissements : « Lotissement rue du Virest (ex rue du Stade) ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les Comptes de Gestion 2023 des budgets annexes « Lotissements », présentés en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, 23 voix favorables, 6 refus de vote, le Conseil Municipal adopte les Comptes de Gestion 2023 des budgets annexes « Lotissements », présentés en pièce jointe.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

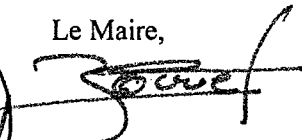
La Secrétaire de séance,



Nelly BODIN



Le Maire,



Jacky BOUVET

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10000 - ST HILAIRE DU HARCOUET

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	786 305,17		-1 661 608,25		-875 303,08
Fonctionnement	1 327 117,69		1 667 788,16		2 994 905,85
TOTAL I	2 113 422,86		6 179,91		2 119 602,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
10003-ST HILAIRE DU LOT RUE DU STADE					
Investissement	-20 499,43		16 948,92		-3 550,51
Fonctionnement	-34 254,69		-16 948,92		-51 203,61
Sous-Total	-54 754,12				-54 754,12
10004-ST HILAIRE DU H LOT LA LATHREE					
Investissement	-180 832,71		83 711,80		-97 120,91
Fonctionnement	-106 317,27		-6 067,67		-112 384,94
Sous-Total	-287 149,98		77 644,13		-209 505,85
10007-ST HILAIRE DU H LOT 3 PROVINCE					
Investissement					



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 21

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avait délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_020

Classification : 7/ Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

**Adoption des Comptes Administratifs 2023 des budgets
Lotissements**

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dit : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

VU l'article L.2121-31 code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'arrêt du Conseil d'État – 3 novembre 1989 – Gérard Ecorcheville – n° 65013, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif : « *Considérant qu'il résulte de l'ensemble des dispositions sus-reproduites qu'un conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal...* »,

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

CONSIDERANT que les comptes administratifs 2023 des budgets annexes lotissements doivent être présentés aux membres du Conseil Municipal, puis adoptés.

*

Il est rappelé que l'article L 2121-14 du CGCT dispose que dans la séance où est débattu le Compte Administratif, l'Assemblée n'est pas présidée par le Maire mais par un autre élu, que le Conseil doit élire. Cependant, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire demande s'il y a une ou un candidat à la présidence :

- Mme Mikaëlle SEGUIN est candidate

Pour présider la séance relative au présent Compte Administratif, le Conseil d'Administration élit :

- Mme Mikaëlle SEGUIN

Mme Mikaëlle SEGUIN présente aux membres du Conseil Municipal, les comptes Administratifs 2023 des budgets annexes Lotissements et propose l'affectation des résultats éventuels sur les budgets 2023 correspondants.

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024.

Rappel des budgets annexes « Lotissements » existants :

- Sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët, budget annexe Lotissements : « Résidence de la Lathrée ».
- Sur le territoire de la commune déléguée de Virey, budget annexe Lotissements : « Lotissement rue du Virest (ex rue du Stade) ».

*

Compte Administratif 2023 « La Lathrée » (Saint-Hilaire-du-Harcouët)

Le Compte Administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (2022)	<i>Déficit</i>	-106 317,27 €
Résultat de l'exercice (2023)	<i>Déficit</i>	-6 067,67 €
Résultat cumulé	<i>Déficit</i>	-112 384,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (2022)	<i>Déficit</i>	-180 832,71 €
Résultat de l'exercice (2023)	Excédent	+83 711,80 €
Résultat de clôture (2023)	<i>Déficit</i>	-97 120,91 €
Solde des restes à réaliser (2023)	Neutre	0 €
Solde final	<i>Déficit</i>	-97 120,91 €
Total cumulé	<i>Déficit</i>	-209 505,85 €

*

Compte Administratif 2023 Virey « Lotissement rue du Virest (ex rue du Stade) »

Le Compte Administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (2022)	<i>Déficit</i>	-34 254,69 €
Résultat de l'exercice (2023)	<i>Déficit</i>	-16 948,92 €
Résultat cumulé	<i>Déficit</i>	-51 203,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (2022)	<i>Déficit</i>	-20 499,43 €
Résultat de l'exercice (2023)	Excédent	+16 948,92 €
Résultat de clôture (2023)	<i>Déficit</i>	-3 550,51 €
Solde des restes à réaliser (2023)	Neutre	0 €
Solde final	<i>Déficit</i>	-3 550,51 €
Total cumulé	<i>Déficit</i>	-54 754,12 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les Comptes Administratifs 2023 des budgets annexes Lotissements, présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 21 voix favorables, 6 refus de vote, M. le Maire ordonnateur s'étant absenté au moment du vote et Mme Boëda ayant délégué son pouvoir à M. le Maire, le Conseil Municipal adopte les Comptes Administratifs 2023 des budgets annexes Lotissements, présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

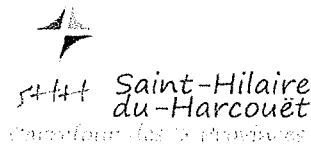
La Secrétaire de séance,

Nelly BODIN

La Présidente de la séance,

Mikaëlle SEGUIN





République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 23

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Étaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Étaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_021 <u>Classification</u> : 7/Finances Locales 7.1. Décisions budgétaires	Suppression du budget lotissement « les 3 Provinces »
---	--

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 2311-7, L.2312-2, L 2313-1, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU l'Article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cadre de la maquette budgétaire M57 mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024), qui précise que les documents budgétaires doivent être envoyés aux Administrateurs du CCAS au moins 12 jours avant le vote du budget,

VU la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015, qui prévoit que le Maire doit rédiger une note de présentation retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin d'en expliquer les enjeux ; cette note s'adressant autant aux membres du Conseil

Municipal, qu'aux citoyens et qu'elle est obligatoire, sous peine d'illégalité du budget (CGCT article L. 2313-1) et ce, sans seuil démographique,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

CONSIDERANT qu'il n'y a plus d'opérations budgétaires concernant le Lotissement « Les 3 Provinces », depuis 2 ans et c'est pourquoi il est désormais nécessaire de supprimer ledit budget lotissement.

*

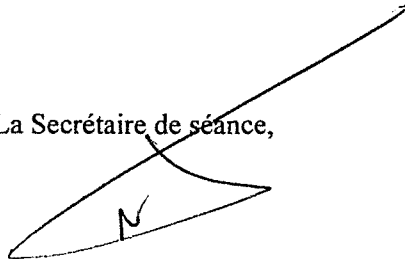
Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'il n'y a plus d'opérations budgétaires concernant le Lotissement « Les 3 Provinces », depuis 2 ans.

C'est pourquoi il est désormais nécessaire de supprimer ce budget lotissement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la suppression du budget Lotissement « Les 3 Provinces ».

Après en avoir délibéré, 23 voix favorables, 6 refus de vote, le Conseil Municipal autorise la suppression du budget Lotissement « Les 3 Provinces ».

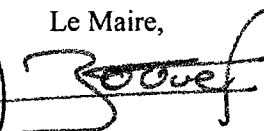
La Secrétaire de séance,



Nelly BODIN

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

Le Maire,



Jacky BOUVET



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 23

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_022

Classification : 7/ Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

Adoption des Budgets Primitifs 2024 des Lotissements de la commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët (état de la dette et des emprunts : néant)

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 2311-7, L.2312-2, L 2313-1, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU l'Article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cadre de la maquette budgétaire M57 mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024), qui précise que les documents budgétaires doivent être envoyés aux Administrateurs du CCAS au moins 12 jours avant le vote du budget,

VU la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015, qui prévoit que le Maire doit rédiger une note de présentation retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin d'en expliquer les enjeux ; cette note s'adressant autant aux membres du Conseil Municipal, qu'aux citoyens et qu'elle est obligatoire, sous peine d'illégalité du budget (CGCT article L. 2313-1) et ce, sans seuil démographique,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU la délibération prise lors du Conseil Municipal du 5 mars 2024 relative à la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de la commune et à l'adoption de son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024,

CONSIDERANT que les budgets annexes Lotissements 2024 doivent être présentés aux membres du Conseil Municipal, puis adoptés.

*

La note de présentation des Budgets Primitifs Lotissements 2024, a été envoyée aux membres de l'Assemblée.

VU la commission municipale finances du mercredi 13 mars 2024.

Les budgets s'équilibrent aux sommes suivantes en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement :

BUDGETS PRIMITIFS LOTISSEMENTS 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résidence de la Lathrée	424 288,77 €	382 120,91 €
Lotissement rue du Virest (ex rue du Stade)	162 163 ,61 €	118 550,51 €

L'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la condition d'un vote formel sur chacun des chapitres ou articles budgétaires ne constitue pas une formalité substantielle du vote du budget.

Le Conseil Municipal peut donc adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les projets de Budgets Primitifs 2024 des lotissements (note de présentation des budgets primitifs lotissements 2023 jointe en annexe), tels que présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 23 voix favorables, 6 refus de vote, le Conseil Municipal adopte les projets de Budgets Primitifs 2024 des lotissements (note de présentation des budgets primitifs lotissements 2023 jointe en annexe), tels que présentés ci-dessus.

La Secrétaire de séance,

Nelly BODIN

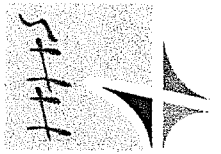


Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

Le Maire,

Jacky BOUVET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cédex 4 – Téléphone : 02.31.70.72.72 – Télécopie : 02.31.52.42.17 – Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification, suivant les cas. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



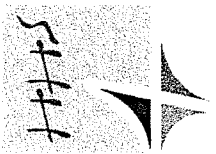
*Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces*

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

**NOTE DE PRESENTATION BUDGETAIRE
BUDGETS PRIMITIFS LOTISSEMENTS 2024**

« Résidence de la Lathrée » et « Rue du Stade »

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024



*Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces*

LOTISSEMENTS

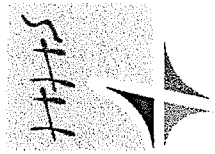
« Résidence de la Lathrée » et « Rue du Stade »

DETTE 2023

BUDGETS PRIMITIIFS 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

SLOW



Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces

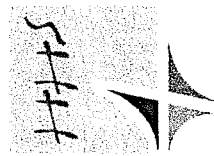
DETTTE 2023

LOTISSEMENTS

« Résidence de la Lathrée » et « Rue du Stade »

ETAT NEANT

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024



*Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces*

BUDGETS PRIMITIFS LOTISSEMENTS 2024

« Résidence de la Lathrée » et « Rue du Stade »

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

PRESENTATION CA 2023 + BP 2024 - LOTISSEMENT LA LATHREE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RT	Libellé Recettes	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
	002 - SOLDE REPORTE N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	70 - PRODUIT DES VENTES DIVERSES	62 133,34 €	60 200,00 €	0,00 €	60 200,00 €	81 833,33 €	22 597,74 €
7015	Vente terrains aménagés	62 133,34 €	60 200,00 €		60 200,00 €	81 833,33 €	22 597,74 €
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	391 105,63 €	340 050,00 €	0,00 €	340 050,00 €	307 371,11 €	285 000,00 €
7133	Variation des en-cours (intégration aux stocks)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
71355	Variation stocks de terrains	391 105,63 €	340 050,00 €		340 050,00 €	307 371,11 €	285 000,00 €
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	1,38 €	124 521,40 €	0,00 €	124 521,40 €	0,00 €	116 691,03 €
75822	Prise en charge du déficit par budget ville	0,00 €	124 521,40 €		124 521,40 €	0,00 €	116 691,03 €
75888	Produits divers de gestion	1,38 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7788	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
77888	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
774	Subvention exceptionnelle						
	RECETTES FONCTIONNEMENT TOTALES	453 240,35 €	524 771,40 €	0,00 €	524 771,40 €	389 204,44 €	424 288,77 €

Nouveau 77888

PRESENTATION CA 2023 + BP 2024 - LOTISSEMENT LA LATHREE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
RT	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
	002 - SOLDE REPORTE N-1	0,00 €	106 317,27 €		106 317,27 €	0,00 €	112 384,94 €
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 006,69 €	27 338,50 €	0,00 €	27 338,50 €	4 189,19 €	4 500,00 €
6015	Terrains à aménager						0,00 €
6045	Etudes, prestations	4 006,69 €	6 392,10 €		6 392,10 €	4 189,19 €	4 500,00 €
605	Travaux	0,00 €	20 946,40 €		20 946,40 €	0,00 €	0,00 €
608	Frais accessoires sur terrains		0,00 €				0,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS	453 612,45 €	391 105,63 €		391 105,63 €	391 105,63 €	307 393,83 €
7133	Variation des en-cours de biens (sortie stock)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
71355	Variation stocks de terrains	453 612,45 €	391 105,63 €		391 105,63 €	391 105,63 €	307 393,83 €
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6718	Autres charges	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 65 - AUTRES CHARGES	0,00 €	10,00 €		10,00 €	0,01 €	10,00 €
6588	Autres charges		10,00 €		10,00 €	0,01 €	0,00 €
65888	Autres charges exceptionnelles						10,00 €
	DEPENSES FONCTIONNEMENT TOTALES	457 619,14 €	524 771,40 €	0,00 €	524 771,40 €	395 294,83 €	424 288,77 €
	RAPPEL RECETTES BP 2024						424 288,77 €

Nouveau 65888
Annul stock final
Nouveau 65888

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_022BIS-DE

PRESENTATION CA 2023 + BP 2024 - LOTISSEMENT LA LATHREE - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RT	Libellé Recettes	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
	001 - Solde N-1 reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	453 612,45 €	391 105,63 €		391 105,63 €	391 105,63 €	307 393,83 €
3351	Terrains (sortie de stock)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
3354	Etudes et prestations de services	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
3555	Travaux	453 612,45 €	391 105,63 €			391 105,63 €	307 393,83 €
33581	Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
	16 - EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	0,00 €	129 777,08 €	0,00 €	129 777,08 €	0,00 €	74 727,08 €
1641	Emprunt en euros		129 777,08 €				
168748	Autres communes	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	74 727,08 €
	RECETTES INVESTISSEMENT TOTALES	453 612,45 €	520 882,71 €	0,00 €	520 882,71 €	391 105,63 €	382 120,91 €

PRESENTATION CA 2023 + BP 2024 - LOTISSEMENT LA LATHREE - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RT	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
	001 - Solde N-1 reporté	0,00 €	180 832,71 €		180 832,71 €	0,00 €	97 120,91 €
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	391 105,63 €	340 050,00 €	0,00 €	340 050,00 €	307 371,11 €	285 000,00 €
3351	Terrains (intégration aux stocks)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
3354	Etudes et prestations de services	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
3355	Terrains aménagés	391 105,63 €	340 050,00 €		340 050,00 €	307 371,11 €	285 000,00 €
	Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	16 - EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
16874	Avance commune	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
168741	Remboursement avance	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT TOTALES	391 105,63 €	520 882,71 €	0,00 €	520 882,71 €	307 371,11 €	382 120,91 €
	RAPPEL RECETTES BP 2023		382 120,91 €				

Calcul stock final :

Travaux réalisés	761 549,87 €
Travaux prévus	4 500,00 €
Total	766 049,87 €

Surface initiale du terrain	21 894
Surface restant à vendre au 31/12/2023	8 789
Vente prévue en 2024	678
Surface restant à vendre au 31/12/2023	8 111
Stock final : 766 049,87x8111/21894	283 796,03 €

SLOW

PRESENTATION CA 2023 + BP 2024 - LOTISSEMENT VIREY RUE DU STADE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ART	Libellé Recettes	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
	002 - SOLDE REPORTE N-1				0,00 €		0,00 €
70	PRODUIT DES VENTES DIVERSES	67 104,17 €	18 600,00 €	0,00 €	18 600,00 €	0,00 €	0,00 €
7015	Vente terrains aménagés	67 104,17 €	18 600,00 €		18 600,00 €	0,00 €	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS	109 098,92 €	92 148,00 €	2,00 €	92 150,00 €	92 150,00 €	115 000,00 €
7133	Variation des en-cours (intégration aux stocks)	0,00 €			0,00 €	0,00 €	
71355	Variation stocks de terrains	109 098,92 €	92 148,00 €	2,00 €	92 150,00 €	92 150,00 €	115 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,67 €	52 615,61 €	-2,00 €	52 613,61 €	0,67 €	47 163,61 €
75822	Prise en charge du déficit par le budget ville	0,00 €	52 605,61 €		52 605,61 €	0,00 €	47 153,61 €
75888	Produits divers de gestion	0,67 €	10,00 €	-2,00 €	8,00 €	0,67 €	10,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
774	Subvention exceptionnelle	0,00 €					0,00 €
757341	Communes membres du GFP						
757348	Autres communes						
757351	GFP de rattachement						
757358	Autres groupements						
757361	Collectivité de rattachement						
7573621	non dotés de la personnalité morale						
7573622	dotés de la personnalité morale						
757363	CCAS/CIAS						
757364	Caisse des écoles						
757368	Autres						
75738	Autres						
7574	Subventions de fonctionnement des personnes...						
	RECETTES FONCTIONNEMENT TOTALES	176 203,76 €	163 363,61 €	0,00 €	163 363,61 €	92 150,67 €	162 163,61 €

Ventilation 774

PRESENTATION CA 2023 + BP 2024 - LOTISSEMENT VIREY RUE DU STADE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ART	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
	002 - SOLDE REPORTE N-1	0,00 €	34 254,69 €		34 254,69 €	0,00 €	51 203,61 €
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 109,40 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	18 800,00 €
6015	Terrains à aménager	0,00 €				0,00 €	
6045	Etudes, prestations	0,00 €				0,00 €	
605	Travaux	1 109,40 €	20 000,00 €		20 000,00 €	0,00 €	18 800,00 €
608	Frais accessoires sur terrains	0,00 €				0,00 €	
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS	171 916,23 €	109 098,92 €		109 098,92 €	109 098,92 €	92 150,00 €
7133	Variation des en-cours de biens (sortie stock)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
71355	Variation stocks de terrains	171 916,23 €	109 098,92 €		109 098,92 €	109 098,92 €	92 150,00 €
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6718	Autres charges		0,00 €		0,00 €		0,00 €
	CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00 €	10,00 €		10,00 €	0,00 €	10,00 €
65888	Autres		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	DEPENSES FONCTIONNEMENT TOTALES	173 025,63 €	163 363,61 €	0,00 €	163 363,61 €	109 098,92 €	162 163,61 €

Nouveau 65888

RAPPEL RECETTES BP 2024

162 163,61 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_022BIS-DE

SLOW

PRESENTATION CA 2023 + BP 2024 - LOTISSEMENT VIREY RUE DU STADE - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ART	Libellé Recettes	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	CA 2023	BP 2024
	001 - Solde N-1 reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS	171 916,23 €	109 098,92 €		109 098,92 €	109 098,92 €	92 150,00 €
3351	Terrains (sortie de stock)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
3354	Etudes et prestations de services	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
3555	Travaux	171 916,23 €	109 098,92 €		109 098,92 €	109 098,92 €	92 150,00 €
33581	Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	0,00 €	3 550,51 €	0,00 €	3 550,51 €	0,00 €	26 400,51 €
1641	Emprunt en euros		3 550,51 €				0,00 €
168748	Autres communes	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	26 400,51 €
	RECETTES INVESTISSEMENT TOTALES	171 916,23 €	112 649,43 €	0,00 €	112 649,43 €	109 098,92 €	118 550,51 €

Calcul stock final :

Travaux réalisés au 31/12/2023

550 872,71 €

Travaux prévus BP 2024

18 800,00 €

TOTAL

569 672,71 €

Surface initiale du terrain 13448 +12000
Surface restant à vendre au 31/12/2023
Vente prévue en 2024
Surface restant à vendre au 31/12/2024

24 378 m²
4 828 m²
0
4 828 m²

Stock final : 569472,71*4828/24 378

112 822,21 €

TOTAL STOCK FINAL

115 000,00 €

Conseil municipal du 3 avril 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 050-200058204-20240403-1DEL2024_022BIS-DE

PRESENTATION CA 2023 + BP 2024 - LOTISSEMENT VIREY RUE DU STADE - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ART	Libellé Dépenses	CA 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2022	CA 2023	BP 2024
	001 - Solde N-1 reporté	0,00 €	20 499,43 €		20 499,43 €	0,00 €	3 550,51 €
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS	109 098,92 €	92 150,00 €	0,00 €	92 150,00 €	92 150,00 €	115 000,00 €
3351	Terrains (intégration aux stocks)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
3354	Etudes et prestations de services	0,00 €	0,00 €		0,00 €		
3555	Terrains aménagés	109 098,92 €	92 150,00 €		114 429,45 €	92 150,00 €	115 000,00 €
33581	Frais accessoires (intégration au stock)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
168748	Autres communes	0,00 €			0,00 €	0,00 €	
168741	Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
	DEPENSES INVESTISSEMENT TOTALES	109 098,92 €	112 649,43 €	0,00 €	112 649,43 €	92 150,00 €	118 550,51 €

RAPPEL RECETTES BP 2023

118 550,51 €



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 29

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_023

Classification : 4/ Fonction Publique
4.1/ Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Modification du tableau des effectifs

VU l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal* »,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges de notre comité social territorial (CST) du 11 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de façon à permettre à des agents d'évoluer dans leur carrière,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire également de supprimer du tableau des effectifs, des postes occupés auparavant par des agents qui sont montés en grade.

*

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de façon à permettre à des agents d'évoluer dans leur carrière.

Il est nécessaire également de supprimer du tableau des effectifs, des postes occupés auparavant par des agents qui sont montés en grade.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges de notre comité social territorial (CST) du 11 mars 2024.

Tableau des effectifs à modifier :

CREATIONS			
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Total des effectifs
Attaché	A	TC	1
Attaché Principal	A	TC	1
SUPPRESSIONS			
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Total des effectifs
Animateur	B	TC	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TC	4

Pour information, les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 29 voix favorables, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

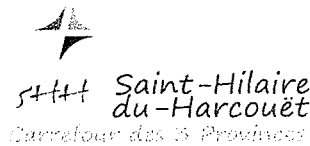
La Secrétaire de séance,

Nelly BODIN



Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme
Le Maire,

Jacky BOUVET



République Française

MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 3 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23 à 20h00
24 à 20h35

Quorum : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 5 à 20h00
4 à 20h35

Votes favorables : 29

Votes défavorables : 0

Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le **21 mars** (*l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation aux conseillers municipaux du projet de budget primitif en M57 doit être communiquée 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget*) et le **28 mars** (*5 jours francs pour la présentation aux conseillers municipaux d'un ordre du jour des affaires générales*), se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BOUVET Jacky.

Etaient présents : M. BOUVET, Mme SEGUIN, M. GARNIER, Mme BODIN, M. SANSON, Mme MICHEL, M. JOUBIN, Mme GUILLOTIN, M.M. RALLU, ROULAND, Mme ANFRAY, M. LESENECHAL, Mmes ROCHEFORT, DUCHEMIN, M.M. BARBEDETTE, LEROY, ERACLAS, SUHARD, GRASSET, LAISNE (arrivé à 20h35), Mme LEFEBVRE, M. PIRON, Mme LECOURT, M. GOUDAL.

Avait délégué leur pouvoir : Mme BOEDA à M. BOUVET, Mme FRANCOISE à Mme BODIN, Mme MASSE à Mme SEGUIN, Mme BEUZIT à M. GOUDAL, Mme PREAUX à Mme LECOURT.

Etaient absents : Mme LARDEUR, M. LAISNE (de 20h00 à 20h35), Mme GONFROY, M.M. CAPELLE, FOUCHER.

Mme BODIN désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024_024

Classification : 3/ Domaine et patrimoine
3.2/ Aliénations

**Vente d'une maison appartenant à la commune située
109 rue de Mortain – 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

VU l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, qui stipule qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal, y compris dans les communes de moins de 3 500 habitants, lorsqu'une délibération porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement,

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU les dispositions de l'article L 2241-1 du CGCT, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

VU l'avis de France Domaines du 22 mai 2023,

CONSIDERANT qu'un acquéreur souhaite acheter au prix de 10 000 € net vendeur une maison communale située au 109 rue de Mortain 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët, cadastrée AP186 et d'une superficie de 150 m².

*

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'un acquéreur souhaite acheter une maison communale située au 109 rue de Mortain 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët, parcelle cadastrée AP186, d'une superficie de 150 m².

Historique :

La commune est propriétaire du bien immobilier cadastré AP 186, situé au 109 rue de Mortain 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët, depuis août 2022. Ce bien a été acheté à l'euro symbolique, à la suite d'un état de péril imminent de l'immeuble et d'un propriétaire non solvable et habitant en Angleterre.

Ce bâtiment se situe en zone UA du PLU de Saint-Hilaire-du-Harcouët et la commune souhaite le vendre en l'état pour rénovation ou démolition.

Descriptif du bien :

Ce bien se décompose en deux ensembles :

- un ancien commerce avec une façade en état moyen excepté les menuiseries qui sont très dégradées.
- un local adjacent qui présente un état très délabré avec un mur de façade qui s'est écroulé partiellement.
- Les services techniques de la commune sont intervenus pour protéger cette façade au 1er étage.
- un local adjacent, la façade est composite, bois, lattis bois, terre, enduit et de plus présente une grande fragilité. La couverture : ardoises manquantes, faîtière zinc partiellement disparue côté AP 183, ardoise décrochée de la toiture et gouttières dégradées avec pied de couverture dégradé. La gouttière ne possède pas d'exécutoire vers le trottoir.

Concernant la rénovation, elle serait possible sur la partie ancien commerce mais par contre, la partie adjacente nécessiterait une démolition.

France Domaines, dans son avis du 22 mai 2023 avait estimé le prix du bien immobilier à 22 000 € net vendeur. La commune avait proposé ce bien à la vente au prix de 20 000 € net vendeur.

Un acquéreur s'était manifesté au prix de 15 000 € net vendeur mais n'avait pas donné suite, après l'estimation du coût de la rénovation.

Ce bien immobilier délabré n'est d'aucune utilité pour la commune qui de plus, paye des frais d'assurance, ainsi que de la taxe foncière par obligation réglementaire.

C'est pourquoi il serait opportun de pouvoir vendre cette maison rapidement au prix de 10 000 € net vendeur à la SCI Kamis et Fils.

SLOW

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :


- d'approuver la vente au prix de 10 000 € net vendeur, à la SCI Kamis et Fils, la maison appartenant à la commune, située au 109 rue de Mortain 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët, parcelle cadastrée AP186, d'une superficie de 150 m²,
- d'approuver que les frais d'acte notariés, ainsi que tous les autres frais afférents à ce dossier, soient à la charge de l'acquéreur, sachant que ce dernier choisira son notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier, puis à encaisser le montant de la cession.

Après en avoir délibéré, 29 voix favorables, le Conseil Municipal :

- approuve la vente au prix de 10 000 € net vendeur, à la SCI Kamis et Fils, la maison appartenant à la commune, située au 109 rue de Mortain 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët, parcelle cadastrée AP186, d'une superficie de 150 m²,
- approuve que les frais d'acte notariés, ainsi que tous les autres frais afférents à ce dossier, soient à la charge de l'acquéreur, sachant que ce dernier choisira son notaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier, puis à encaisser le montant de la cession.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

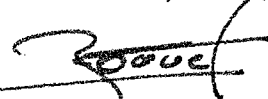
La Secrétaire de séance,



Nelly BODIN



Le Maire,



Jacky BOUVET

